



OCCASIONAL PAPER NO. 23

ISSN 0854-9818

July 1999

# **Les Approches Participatives dans la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale**

**Revue des Initiatives Existantes**

Jean-Claude Nguingiri

CENTER FOR INTERNATIONAL FORESTRY RESEARCH

*Office address:* Jalan CIFOR, Situ Gede, Sindang Barang, Bogor 16680, Indonesia

*Mailing address:* P.O. Box 6596 JKPWB, Jakarta 10065, Indonesia

*Tel.:* +62 (251) 622622; *Fax:* +62 (251) 622100

*E-mail:* [cifor@cgiar.org](mailto:cifor@cgiar.org)

*Website:* <http://www.cgiar.org/cifor>

### **Le réseau CGIAR**

Le groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) est une association libre de donateurs des secteurs publics et privés, créée en 1971. Il appuie un réseau de 16 instituts internationaux de recherche agricole, dont le dernier en date est le CIFOR. Les Centres CGIAR constituent un réseau mondial de recherche agricole qui met à contribution les capacités scientifiques internationales pour trouver des solutions aux problèmes des populations défavorisées du globe.

### **CIFOR**

Le centre de recherche forestière internationale (CIFOR) est un institut de recherche international indépendant, dont le rôle est de mettre la science au service des forêts tropicales et des populations qui y vivent. CIFOR a été créé en 1993 par le CGIAR en réponse aux préoccupations mondiales sur les conséquences sociales, écologiques et économiques de la destruction et de la dégradation des forêts. Il agit en partenariat décentralisé avec des institutions ou des chercheurs, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés, avec les administrations nationales, les universités, les ONG et les instituts de recherche du secteur privé ou para-public. La nature et la durée de ces partenariats dépendent des problèmes de recherche particuliers à traiter. Le programme de recherche est révisé périodiquement en prenant en compte les facteurs de changement et l'émergence de circonstances nouvelles.

# Sommaire

Avant-Propos	iii
<b>Résumé</b>	1
<b>Introduction</b>	2
<b>Les Approches Participatives dans la Gestion Forestière : Contexte et Domaines d'Application en Afrique Centrale</b>	2
Le contexte politique et institutionnel	2
La recherche d'une alternative aux orientations antérieures	3
Le poids de l'environnement politique	3
Les principaux domaines d'application	4
Les processus de planification	4
Les aires protégées	5
Les forêts communautaires	6
L'aménagement forestier à des fins de production de bois	6
<b>L'apport de la Recherche</b>	7
Les discours actuels sur la gestion forestière : genèse et cadre conceptuel	7
Le modèle de la privatisation des ressources forestières est- il généralisable ?	7
Une recherche aux multiples ambitions	8
Les principaux axes de recherche	9
Les représentations des écosystèmes forestiers	9
Les usages des ressources	11
L'accès et le contrôle de l'accès aux ressources des écosystèmes forestiers	12
<b>La Pratique de Gestion : de la Participation au Contrat</b>	13
De la prédominance d'une approche en termes communicationnels	13
Les alternatives économiques : incitations et désincitations	15
Les alternatives institutionnelles	17
Une création institutionnelle redevable d'un transfert de technique d'organisation	17
Une création institutionnelle redevable d'une médiation	18
<b>Conclusion</b>	19
<b>Références bibliographiques</b>	21

## Avant-Propos

Le présent document a pour objectif de faire le point sur les initiatives et les résultats obtenus dans le domaine de la gestion participative des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Les résultats obtenus ont servi de base de discussion à un atelier de travail, organisé du 21 au 24 octobre 1997 à Libreville (Gabon) en vue d'aboutir à un programme régional de recherche-action sur ce thème.

La version initiale de ce document a été élaborée en 1997. De ce fait, une masse importante de travaux, de projets et d'initiatives issus du bouillonnement intellectuel et social caractéristique des transitions institutionnelles en Afrique Centrale depuis 1997 n'y est pas intégrée. Ce document constitue, toutefois, une source significative d'information sur une période importante du changement institutionnel en Afrique Centrale et une référence pour les orientations actuelles de la gestion forestière dans cette région.

Ce rapport a été rédigé pour le compte du projet FORAFRI (Projet régional de capitalisation et transfert des recherches sur les écosystèmes forestiers de l'Afrique humide) et du Réseau Forêt de la CORAF (Conférence des Responsables de Recherche Agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre) dans le cadre de la contribution du CIFOR à FORAFRI.

Les travaux de certains auteurs, peu ou pas cités, auraient assurément mérité plus de place si nous n'avions pas travaillé au pas de course. Par ailleurs, cet "état de l'art" est également tributaire de mon conditionnement professionnel.

Je tiens à exprimer mes remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à mes questions ; sans leur coopération, ce travail ne serait pas disponible aujourd'hui. Je remercie aussi Robert Nasi, Carol J. Pierce Colfer, William Sunderlin, Mariteuw Chimère Diaw, Alain Karsenty, Didier Babin, Henri-Félix Maître, Cecil S. Abéga, Olivier I. Mandjek et Anaclé Bissiélo pour leurs conseils dans la rédaction de ce document. Mes remerciements vont également à tous ceux qui m'ont apporté un appui logistique, en particulier, Antoine Mountanda, Jean-Marc Bouvet, Frank Stenmanns, Guy Ramangason, Ousseynou Ndoye, Christian Fargeot et Julien Bertano.

# Les Approches Participatives dans la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale

## Revue des Initiatives Existantes

Jean-Claude Nguinguiri\*

### Résumé

*Les évolutions du contexte institutionnel international et le constat de l'incapacité du monopole d'État à garantir l'utilisation et la gestion durable des forêts en Afrique Centrale sont à l'origine de l'exploration de nouvelles approches de gestion sur le mode participatif ou institutionnaliste. Il s'agit aujourd'hui d'aménager le schéma conceptuel de cette transition institutionnelle et de le rendre opératoire en terme de connaissance scientifique et d'action pratique et en matière, notamment, d'aires protégées et d'aménagements forestiers.*

*La revue de ces approches, tant du point de vue de l'évolution des idées que de celle des pratiques de gestion participative dans cinq pays d'Afrique Centrale (Congo Brazzaville, Gabon, Cameroun, République Centrafricaine et Guinée Equatoriale) démontre le caractère expérimental de ce processus. Le recours aux approches participatives est une réponse aux problèmes posés par les orientations classiques de gestion des forêts. Il correspondrait aussi, selon plusieurs responsables des administrations des Eaux et Forêts, à une obligation de s'adapter au discours des organisations internationales et à un moyen de se prémunir contre leurs réactions dans le contexte de l'aide internationale au développement.*

*Quatre grands domaines d'application émergent de ce contexte de réforme :*

- *Celui de la planification, avec les Programmes d'Action Forestiers (PAFT/PAFN) et les Plans de Gestion ou d'Action Environnementale (PNGE/PNAE). La participation n'est envisagée que dans le cas des pays (2) n'ayant pas encore entamé la phase de mise en œuvre.*
- *Les aires protégées. La création d'un réseau est une option soutenue par les organisations multilatérales (IPF/HCONUDD) et plusieurs ONG internationales (IUCN, WWF, WCS). Les dispositifs d'intervention ont une ampleur régionale (ECOFAC) ou plus localisée. Les orientations actuelles tendent à se démarquer de la protection "d'îlots forestiers" pour une plus grande association des populations.*
- *Les forêts communautaires. Le Cameroun est le plus avancé (loi de 1994) et se trouve dans une phase*

*expérimentale. Les lois sont en révision au Congo et au Gabon. Ailleurs, l'accent est mis sur la révision des textes existants.*

- *L'aménagement pour la production de bois. Des plans d'aménagement impliquant les populations sont recommandés. Leurs modalités ne sont pas clarifiées. La recherche participe au processus général de réforme et d'évolution des idées, à des degrés divers d'implication :*
- *fonction de conseil et d'analyse – la plus courante ;*
- *définition de modèles opératoires d'intervention tels que la négociation patrimoniale, les approches contractuelles et celles des incitations économiques ;*
- *expérimentation sociale, fondée sur le test de la validité des dispositions légales ou administratives (API-Dimako/Cameroun) ou de démarches comme la gestion participative.*

*Deux grilles d'analyse se détachent en matière d'innovation théorique, celle de la théorie des maîtrises foncières (Leroy, 1995, 1996) et celle des modes d'appropriation (Weber et Revéret, 1993). De nombreux axes de recherche, incluant l'analyse des représentations, de l'usage des ressources, des formes d'accès et d'appropriation ainsi que l'entrée par les stratégies d'acteurs, ont également été développés sur le terrain.*

*Il reste que, en matière participative, les dispositifs d'intervention restent marqués par la prédominance d'une approche en termes de communication. Celle-ci, utilisant des méthodes telles que la GRAAP (Groupe de Recherche en Appui à l'Autopromotion) et la MARP (Méthode Active de Recherche Participative), et quelquefois la planification par objectif (ZOP), est largement répandue dans la sous région. Cette approche insiste sur la nécessité d'écouter, d'informer, de sensibiliser ; elle permet également une certaine reconversion des cadres forestiers, mais fait face à certaines limites stratégiques.*

---

\* Dr Jean-Claude Nguinguiri, socio-anthropologue de la D.G.R.S.T./Congo est Coordonnateur du Projet de cogestion pour la conservation de la nature dans le Bassin du Congo, UICN, Programme Afrique Centrale, B.P. 5506 Yaoundé, Cameroun.

*L'approche des alternatives économiques, fondée sur une combinaison d'incitations et de désincitations est de plus en plus utilisée sur le terrain, en rapport notamment avec le paiement de salaires et le partage des retombées financières des projets, particulièrement celles dérivées du tourisme (ECOFAC, Lope au Gabon, Lengui-Lengui au Congo, Idonga-Da et Bayanga en RCA). Le souci d'éviter l'établissement d'une situation de rente (royalties) débouche sur la priorité à la création d'emplois et d'activités alternatives plutôt que sur le partage de retombées financières.*

*Le dernier mode majeur d'intervention est celui des alternatives institutionnelles. Celui-ci inclut le transfert d'organisations (création d'ONG locales par certains projets) ainsi que la perspective de mise en œuvre de nouvelles formes de médiation (ECOFAC-Congo, Dja-UICN au Cameroun, ECOFAC-RCA, GTZ-Proeco au Nord Congo). La majorité de ces initiatives en sont encore au stade des bonnes intentions. L'expérience de médiation dans la réserve de Conkouati (UICN/GEF) semble être une exception, bien qu'il soit encore tôt pour en tirer des conclusions.*

*Il apparaît, en conclusion, que pour se donner les moyens d'animer un processus de cogestion, il soit nécessaire d'élargir les niveaux d'observation en s'intéressant à toutes les catégories d'acteurs impliqués dans la prise de décision au niveau local. De telles recherches sont rare et plus rare encore est leur prise en compte dans les dispositifs d'intervention.*

## Introduction

Le monopole accordé à l'Etat dans la gestion forestière en Afrique centrale ne garantit pas une utilisation durable des ressources. Cette remise en cause est liée non seulement à un constat d'échec mais s'inscrit aussi dans l'évolution récente du contexte institutionnel international du développement. Les modes de gestion appropriés seraient par conséquent ceux qui obéissent aux notions de démocratisation à la base, de libéralisation politique, de responsabilisation collective, etc. De nouvelles voies pour la gestion forestière sont explorées en s'appuyant sur une argumentation d'inspiration institutionnaliste.

Dans cette perspective, il est proposé aux pays d'Afrique centrale de nouveaux systèmes de gestion forestière qui reposent sur les principes d'une gestion participative dans le cadre d'institutions spécifiques. Du point de vue de la pratique de gestion, il s'agit de déboucher sur des règles d'allocation des ressources issue d'une interaction entre partenaires, d'une part, et de susciter un arrangement institutionnel à partir d'une logique émergente de la part des acteurs, d'autre part. Il

se pose toutefois le problème d'aménager le schéma conceptuel de cette transition institutionnelle et le rendre opératoire tant du point de vue de la connaissance scientifique que du point de vue de l'action (gestion d'aires protégées, aménagement forestier).

Plusieurs initiatives en cours dans les pays d'Afrique centrale tentent de résoudre ce problème. En dépit de la disparité des outils utilisés, elles privilégient d'une manière générale les approches participatives. L'objectif de cette contribution est de faire le point sur cet usage des approches participatives, en prenant en compte non seulement l'évolution des idées qui influencent ce choix, mais aussi l'évolution des pratiques de gestion des écosystèmes forestiers qui en découlent.

Les informations ont été collectées dans cinq pays d'Afrique centrale : Congo Brazzaville, Gabon, Cameroun, République Centrafricaine et Guinée Equatoriale. Deux principales techniques de collecte de données ont été privilégiées : l'entretien et la revue de la littérature existante (documents administratifs, rapports d'expertise, documents issus de la recherche, revues et bulletins d'information, etc.). Les enquêtés proviennent de catégories aussi différentes que les départements administratifs, les institutions de recherche, les structures de planification sectorielle, les projets de terrain, et les ONG. Les investigations au Congo se sont déroulées du 7 au 16 avril 1997. Le séjour dans les autres pays a été effectué du 5 mai au 13 juin 1997.

Ce document est structuré en trois chapitres. On présentera d'abord le contexte dans lequel le recours aux approches participatives est envisagé et les principaux domaines d'application. On tentera ensuite de faire le point sur les approches participatives du point de vue des travaux de recherche en les replaçant dans les principaux champs thématiques. On reviendra, dans le dernier chapitre, sur le bilan des approches participatives, mais sous l'angle des dispositifs d'intervention. On conclura cette revue des initiatives en prenant garde, vis-à-vis des constats malheureusement négatifs qui jalonnent le texte, d'attirer l'attention sur le biais ruraliste et la nécessité d'élargir le champ d'intervention.

## Les Approches Participatives dans la Gestion Forestière : Contexte et Domaines d'Application en Afrique Centrale

### Le contexte politique et institutionnel

Le recours à l'approche participative dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale s'opère dans un contexte dominé par un certain nombre

d'événements. Il s'agit principalement de la recherche d'alternatives aux politiques antérieures d'aménagement et des enjeux politiques à l'échelle internationale.

### La recherche d'une alternative aux orientations antérieures

Le "modèle participatif" n'a été diffusé que tout récemment dans les interventions portant sur la gestion des forêts denses d'Afrique centrale. Dans le secteur du développement rural, cependant, l'approche participative est omniprésente dans les politiques d'intervention modernistes. De façon générale, il s'agit d'un modèle qui a été en permanence partie intégrante de la culture du développement, contrairement aux idées couramment admises (Chauveau 1994). L'histoire des idées sur le développement révèle un balancement incessant, depuis l'époque coloniale, entre les formes participatives et les formes non participatives de développement rural. On peut distinguer ainsi la forme contemporaine du "modèle participatif" des formes antérieures.

La forme contemporaine du "modèle participatif" émerge dans un contexte de recherche d'une conception alternative aux orientations antérieures de développement rural. L'échec des approches et des pratiques de développement rural élaborées et mises en oeuvre au cours des années 1960 et au début des années 1970 amène l'intelligentsia à remettre en cause le privilège accordé jusque-là aux "grands projets", aux structures de vulgarisation jugées lourdes et aux politiques productivistes et technocratiques. Un accent particulier est accordé dorénavant aux "petits projets", au développement à la base, décentralisé et par auto-promotion.

La remise en cause des thèses centralistes n'épargne pas le secteur forestier dans la mesure où l'on admet que l'utilisation durable des ressources forestières n'incombe pas qu'à l'Etat. L'approche "réglementariste" a montré ses limites ; il n'y a pas de dispositif réglementaire qui n'ait pas été contourné (Karsenty & Maitre 1994 : 44). La conservation des ressources forestières au moyen de pratiques qui visent à exclure les populations s'est révélée non efficace ; ces pratiques, condamnées unanimement, sont accusées d'être à l'origine de beaucoup d'incompréhensions et de conflits liés au sentiment de confiscation des ressources forestières par l'Etat. La réalisation des objectifs de gestion des écosystèmes forestiers suppose par conséquent un changement de perspective. Le "modèle participatif" est présenté comme l'approche qui peut faire émerger de nouvelles régulations s'appuyant sur des dynamiques de concertation, de codécision, et de cogestion, notamment.

### Le poids de l'environnement politique

Le "modèle participatif" va prendre une ampleur considérable au début de la décennie 90 du fait d'une nouvelle perception des problèmes de développement. Celle-ci est caractérisée par la manifestation d'une prise de conscience généralisée des problèmes posés par le "développement humain", la démocratisation, la libéralisation économique, la lutte contre la pauvreté, le contrôle de la croissance démographique, la sécurité et la protection de la biosphère (Lazarev 1993 : 19). Diverses stratégies ont été proposées par les agences de développement pour affronter ces problèmes. Elles se fondent principalement sur le concept du "développement durable" qui fait l'objet de plusieurs acceptions<sup>1</sup>. Pour des raisons opérationnelles, on s'accorde généralement sur les "définitions de travail". On peut citer à titre d'exemple, celles du PNUE<sup>2</sup> qui ont été rapportées par Lazarev.

*Le développement ne peut être durable que s'il est effectivement pris en charge par les populations qu'il concerne, ce qui suppose une certaine libéralisation politique et une pratique effective de la démocratisation à la base.*

*Il ne peut y avoir de développement durable si celui-ci se fait au détriment de notre environnement ; ce constat s'applique à la bonne gestion des ressources naturelles sur laquelle se fonde la plus grande partie des activités humaines, mais aussi, de façon plus générale, à la sauvegarde des équilibres écologiques qui assurent la continuité des conditions de vie actuelles sur la terre ; il implique donc une notion de responsabilisation collective" (Lazarev 1993 : 19).*

L'enjeu politique que recouvre le concept du développement durable a été confirmé en 1992 à la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement. Plus particulièrement, les accords et les décisions prises à Rio de Janeiro recommandent à tous une prise en compte des préoccupations environnementales et l'implication de tous les partenaires ayant des intérêts dans la gestion des forêts.

Les pays d'Afrique centrale ont proclamé leur adhésion à l'ensemble du processus de Rio. Dans cette perspective, de nouvelles stratégies de gestion des écosystèmes forestiers s'imposent dans l'optique de l'application de l'Agenda 21. Des réformes institutionnelles et des politiques en direction du secteur forestier sont entreprises dans les différents pays. La

<sup>1</sup> Voir à ce propos Pezzey et Comélieu, cités par Serge Latouche (1995), qui ont recensé respectivement 37 et 60 acceptions différentes du concept *sustainable development* au début des années 1990.

<sup>2</sup> Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

République Centrafricaine et le Cameroun font figure de pionniers avec les nouvelles lois forestières promulguées respectivement en 1990 et en 1994.

Les nouvelles politiques forestières sont initiées dans l'optique de permettre aux différents pays de recentrer les enjeux sur les recommandations de Rio et donc d'accorder une priorité à la participation effective de l'ensemble des acteurs nationaux concernés par la forêt. De ce point de vue, on admet avec la FAO que "la conservation et l'utilisation durable des forêts reposent sur trois piliers l'Etat, les populations et les communautés organisées, et les opérateurs économiques qui exploitent, transforment et vendent les produits forestiers tirés des forêts. Les rôles de ces trois piliers doivent se compléter dans le cadre d'un partenariat dynamique où chaque partenaire doit jouer, à un moment donné, le rôle pour lequel il est en ce moment le plus efficient" (Keita 1996 : 29).

Il s'agit donc de créer les conditions de passage d'une situation caractérisée par une divergence d'intérêts<sup>3</sup> vers une situation de convergence d'intérêts. Il est clair que ces intérêts ne sont pas circonscrits aux seuls acteurs nationaux ; il y a aussi les intérêts collectifs du Monde qui sont ceux de la préservation des grands équilibres écologiques. Dans ce contexte, le recours à l'approche participative ne relève pas seulement de la volonté de rechercher une alternative aux orientations classiques de l'aménagement des forêts. Il répond, selon les réactions de plusieurs responsables des administrations des eaux et forêts, à l'obligation de s'adapter aux discours des organisations internationales.

*"Tout projet qui ne se réfère pas à l'approche participative n'est pas crédible aux yeux de la communauté internationale. Il ne peut pas être financé par les bailleurs de fonds".*

*"L'Agenda 21 nous recommande de développer des stratégies participatives. Tous les colloques et les séminaires reviennent sur cette directive".*

De ce point de vue, il n'est pas impossible que les réformes institutionnelles en cours soient initiées pour se prémunir contre les éventuelles réactions des organismes internationaux. L'enjeu est ici lié au rôle assigné à l'aide publique au développement. A ce propos, Barbier (1994) fait remarquer que "l'aide est aujourd'hui au coeur des relations internationales, véhiculant modèles de société, propositions pour la gestion de la planète et enjeux commerciaux". On peut également évoquer l'éventualité des "réformes sous pression". Ce dernier aspect apparaît nettement dans les rapports entre la Banque Mondiale et le Gouvernement Camerounais lors de l'élaboration de la nouvelle loi forestière (Ekoko 1997).

L'usage hégémonique qui est fait de l'approche participative n'est plus à contester. Cependant, il semble qu'il soit difficile, pour les décideurs dans les différents pays, de traduire les bonnes intentions que recouvre le modèle participatif dans des programmes concrets d'intervention, lesquels couvrent plusieurs domaines.

### Les principaux domaines d'application

Les nouvelles orientations vers la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale sont mises en application par le biais de dispositifs d'intervention classiques (programmes, projets). Ces dispositifs concernent aussi bien des processus de planification que des projets de gestion des aires protégées ou d'aménagement de la forêt à des fins de production de bois. On commence aussi à se préoccuper de la participation des populations dans la définition des critères et indicateurs de gestion durable des forêts qu'expérimentent l'OAB<sup>4</sup> et le CIFOR.

### Les processus de planification

Les différents pays de l'Afrique centrale ont initié des Programmes d'Action Forestiers (PAFT/PAFN) et des Plans de Gestion ou d'Action Environnementale (PNGE/PNAE). Ces processus de planification se trouvent à des niveaux d'avancement différents d'un pays à un autre.

Le Programme d'Action Forestier Tropical est un processus mondial qui a été créé en 1985 et révisé en 1990 en vue d'aider les pays à se doter de politiques et de programmes d'utilisation durable de leurs ressources forestières. Il se déroule en plusieurs phases : les phases de planification et les phases de mise en oeuvre. Certains pays sont actuellement en phase de mise en oeuvre ; c'est le cas du Cameroun, de la Guinée Equatoriale et du Congo. Dans les autres pays, la République Centrafricaine et le Gabon notamment, le processus PAFT est encore en phase de planification.

L'approche participative n'a pas été prise en compte dans les PAFT de la première génération. Il est donc envisagé de les réviser en vue de les adapter aux orientations actuelles et d'accorder une priorité accrue à la décentralisation et à la participation effective de l'ensemble des acteurs concernés (Keita 1996 : 26).

Les PAFN en cours de préparation privilégient l'approche participative. Au Gabon par exemple, la Cellule Nationale de Coordination (CENACO) affirme que "le processus de planification est particulièrement basé sur la connaissance des réalités de terrain et sur la participation de tous aux réflexions". Il s'agit "de faire

<sup>3</sup> Divergences d'intérêts qui se manifestent entre le point de vue de l'entrepreneur privé et la pluralité des intérêts collectifs.

<sup>4</sup> Organisation Africaine du Bois.



*entendre la voix de tous dans les débats actuels concernant les forêts gabonaises*". Dondyas (1996), économiste de la CENACO, fait remarquer que cette approche vient rompre avec la pratique courante selon laquelle les gens de Libreville vont dans les villages pour annoncer les décisions déjà prises et imposer les réglementations adoptées "en haut lieu". Il souligne également le caractère opératoire de l'approche participative en évoquant le fait qu'elle reprend une pratique bien connue du Gabon, celle de la concertation approfondie sur les sujets importants qui engagent la société.

L'approche participative exige l'implication de "tous". Dans le cas du PAFT/Gabon, le "tous" sous-entend les acteurs qui ont été identifiés dans toutes les catégories sociales.

*"La CENACO a déjà rencontré près de 2000 personnes représentant les couches les plus diverses de notre société : Gouverneurs, Préfets, chefs de Canton et de regroupement de villages, agriculteurs, chasseurs, tradipraticiens, chefs de service des administrations locales, exploitants forestiers, prêtres, éleveurs, pêcheurs, enseignants et élèves, retraités de l'administration et du secteur privé, licenciés économiques ayant rejoint leur province d'origine, chômeurs, etc."* (Bull. d'Informations de la CENACO n° 3/4).

La démarche participative est recommandée aussi lors de l'élaboration des PNAE. Elle s'est traduite, dans les pays qui ont déjà produit leur PNAE, par l'implication des cadres des différents ministères concernés par la gestion des ressources naturelles au processus de réflexion devant déboucher sur une stratégie et un plan d'action en faveur de l'environnement. Cette forme de participation a été jugée peu efficace. C'est ainsi qu'il a été question d'optimiser la participation des différents partenaires à l'élaboration des PNAE. Le Cameroun s'est particulièrement distingué dans le développement d'un processus participatif qui est apprécié à l'échelle régionale. Les pays qui démarrent la phase de préparation de leur PNAE tentent de bénéficier de cette expérience ; ainsi en est-il du Gabon et de la Guinée Equatoriale qui ont reçu une délégation du PNGE-Cameroun en mai et juin 1994.

### Les aires protégées

La création d'un réseau de zones protégées en Afrique centrale est une option qui revient dans les différentes politiques de conservation des forêts depuis l'époque coloniale. Elle figure, ces dernières années, parmi les priorités des agences internationales traitant des forêts. A titre d'exemple, le Comité intergouvernemental sur les forêts (CIF) mis en place par la Commission des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD)

souligne l'importance de la mise en place d'un réseau de zones protégées pour conserver les écosystèmes forestiers. Dans les pays d'Afrique centrale, cette option est défendue par plusieurs Organisations non gouvernementales (ONG). On peut citer particulièrement l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et le WCS<sup>5</sup> qui, dans le cadre de leurs activités, identifient des sites prioritaires et proposent leur classement en aires protégées. Le projet CUREF<sup>6</sup>, financé par l'Union Européenne, vient d'être chargé d'exécuter cette tâche en Guinée Equatoriale.

L'aménagement des aires protégées dans les pays d'Afrique centrale est assuré par des institutions n'ayant pas le même statut. Les "attributaires" proviennent d'horizons divers : consortium d'agences de développement, agence de développement, structure gouvernementale, ONG internationale, ONG nationale, etc. Les dispositifs d'intervention ont pour certains une dimension régionale (ex. ECOFAC), et pour d'autres un champ d'action circonscrit à un complexe constitué par plusieurs aires protégées (ex. le complexe de Gamba au Gabon) ou à une aire protégée (ex. Réserve de Conkouati, Réserve de Ndzanga-Sangha). Ces projets sont réalisés grâce à un financement multilatéral ou bilatéral.

ECOFAC<sup>7</sup> est le principal programme régional qui s'appuie sur un processus de coordination et de concertation entre des équipes travaillant dans un réseau d'aires protégées dans six pays (Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et São Tomé et Príncipe). Il est financé par la Communauté Européenne. Il privilégie une approche régionale de conservation et d'exploitation durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. La politique du Programme se démarque des orientations antérieures axées sur la protection d'îlots forestiers face à des populations locales. Aveling (1996 : 54), Coordonnateur du Programme, écrit à ce propos que ECOFAC "essaie de mettre en oeuvre plutôt une politique visant l'association des populations à une gestion durable des ressources afin de leur faire la démonstration de l'intérêt, pour elles, de la sauvegarde à long terme de ces milieux".

L'association des populations à la conservation est une préoccupation partagée par les autres projets chargés de l'aménagement et de la gestion d'aires protégées. D'une façon générale, ces projets n'entendent pas mener une politique de conservation qui se ferait contre les

<sup>5</sup> Wildlife Conservation Society.

<sup>6</sup> Conservation et Utilisation Durable des Ecosystèmes Forestiers en Guinée Equatoriale.

<sup>7</sup> Programme de Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale.

populations vivant sur les territoires concernés. Le respect des modes de vie des populations locales et leur participation effective aux activités du projet font partie des axes prioritaires ; l'objectif global étant de concilier la conservation des écosystèmes forestiers avec le développement. C'est dans cette optique que l'on révendique dans la plupart de ces interventions le statut de projet intégré de conservation et de développement (PCDI). L'aménagement des aires protégées requiert ainsi une large consultation. Celle-ci dépasse parfois le stade de la simple participation en cherchant à mettre en oeuvre le schéma de cogestion avec les populations locales. Toutefois, aucun projet n'a encore réussi à faire véritablement fonctionner une structure de cogestion.

### Les forêts communautaires

La création des forêts communautaires s'inscrit dans la logique de la spécialisation des espaces qui sous-tend certaines règles de gestion forestière. Ces règles prévoient un zonage qui définit les limites du domaine forestier permanent et du domaine national. Dans cette logique, la prise en compte des intérêts des populations forestières passe parfois par la constitution de "forêts communautaires" ou "forêts villageoises" (Karsenty, Mendouga, Pénélon 1997 : 48).

Les réformes institutionnelles initiées dans les pays d'Afrique centrale s'inspirent, en partie, de cette démarche. Les dispositions relatives à la création des forêts communautaires entendent répondre à la volonté de décentraliser la gestion des ressources forestières<sup>8</sup>. Les populations riveraines pourront désormais prendre en main la gestion de certains espaces forestiers. L'état d'avancement de ces réformes a atteint des niveaux différents selon les pays : la loi est en cours de révision au Congo Brazzaville et au Gabon pendant que dans les autres pays l'on se préoccupe des conditions d'une meilleure application des dispositions législatives existantes.

Le Cameroun est à un stade particulièrement avancé. La loi a été promulguée en janvier 1994, le décret d'application a été élaboré en 1995 et des expériences de création de forêt communautaire sont engagées dans la perspective de traduire le processus légal en une démarche pratique d'intervention. Ces expériences sont menées à travers plusieurs opérations (Projet API-Dimako<sup>9</sup>, Programme Tropenbos, Programme APFT/Gestion périphérique du Dja<sup>10</sup>, etc.). L'une d'entre elles est arrivée à terme : il s'agit du projet API de Dimako, lancé en 1992 pour une durée de trois ans. Dans le cadre de ce projet<sup>11</sup>, l'attention a été focalisée sur la validité du zonage des forêts mis en place par l'administration des Eaux et Forêts (Pénélon 1996 : 19).

Contrairement aux autres pays, en Guinée-Equatoriale, les dispositions sur les forêts

communautaires ne constituent pas une innovation en soi (même s'il en est question dans la nouvelle loi forestière promulguée en février 1997). Le concept de *reservas de poblado* a été inscrit dans la législation forestière en Guinée-Equatoriale en 1948. Depuis l'époque coloniale, des forêts communautaires ont été légalisées en vue du développement des communautés villageoises. Leurs superficies sont proportionnelles au nombre de chefs de ménage (4 ha par *cabeza de familia*). L'exploitation de ces forêts est assortie d'un cahier des charges comportant des clauses entre la communauté villageoise et l'exploitant forestier. Ces clauses concernent essentiellement des réalisations sociales (centres de santé, écoles, routes, ponts, puits) au profit de la communauté villageoise. Les expériences de création de forêts communautaires menées au Cameroun alimentent le processus d'élaboration d'un manuel pour la mise en oeuvre de la foresterie communautaire. Cependant, avant la publication de ce manuel, deux forêts communautaires ont déjà été attribuées.

### L'aménagement forestier à des fins de production de bois

Les directives actuelles en matière de gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale mettent l'accent sur l'aménagement forestier. Les dispositions prévues dans les nouvelles lois recommandent pour cela, avant toute mise en exploitation d'un massif forestier, la rédaction d'un plan d'aménagement. Ces dispositions insistent aussi sur la nécessité d'associer les populations locales. Elles devront désormais pouvoir intervenir quant aux conventions d'exploitation pour préserver et garantir leurs droits. Selon Maitre (1996 : 45), une telle participation pourra être institutionnalisée grâce à des structures ad hoc où seraient représentés l'Etat, les paysans et les exploitants forestiers. Cependant, les modalités pratiques d'une telle intégration des populations dans un processus d'aménagement, dont la responsabilité finale revient à l'Etat, restent non clarifiées (Eba'a Atyi 1996 : 16).

Il se pose toutefois le problème de concrétiser la démarche d'aménagement souhaitée. La solution qui est envisagée consiste à réaliser des actions pilotes en

<sup>8</sup> La forêt communautaire apparaît parfois comme la seule forme juridiquement valable de la participation des populations à la gestion des forêts. Ce constat a été fait à l'atelier sur la participation communautaire dans la gestion des ressources naturelles organisé par le WWF (Programme Cameroun) à Mbalmayo du 6 au 8 décembre 1995.

<sup>9</sup> Projet d'Aménagement Pilote Intégré de Dimako.

<sup>10</sup> Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales (financé par l'Union Européenne).

<sup>11</sup> Il s'agit notamment du volet "Interactions Populations-Forêts" qui a été chargé de contribuer à la réflexion sur la stabilisation de l'agriculture et à la participation des populations à la gestion des forêts.

grandeur réelle à partir desquelles on pourra définir un cadre théorique et pratique pour les activités d'aménagement forestier durable. Selon Bouvard (comm. pers.), ce cadre précisera notamment la démarche type, les rôles respectifs (droits et obligations) des partenaires dans la démarche et les dispositions à prendre sur les plans législatif et institutionnel.

Ces actions pilotes doivent être menées en collaboration avec certains exploitants forestiers qui ont exprimé le souhait de participer à ces expériences. Les résultats obtenus permettront de multiplier les plans d'aménagement sur l'ensemble des massifs forestiers de chaque pays d'Afrique centrale.

## L'apport de la Recherche

L'appui de la recherche scientifique est sollicité pour mettre en œuvre les nouvelles orientations en matière de gestion des écosystèmes forestiers. Les demandes de recherche portent non seulement sur un besoin de connaissances, mais se focalisent aussi sur la question de savoir comment aménager un schéma conceptuel de la transition vers un partenariat dans la gestion des ressources forestières. D'une manière générale, la recherche au niveau national n'est pas très impliquée dans cette réflexion. La participation des chercheurs nationaux s'inscrit surtout dans le cadre des actions de partenariat avec les universités et les centres de recherche des pays du Nord. Avant de présenter ces travaux de recherche, nous rappellerons le cadre théorique sur lequel ils s'appuient. Nous verrons, ensuite, que ces travaux s'articulent autour de trois principaux axes : les systèmes de représentation, les usages des ressources et l'accès et le contrôle de l'accès aux ressources.

### Les discours actuels sur la gestion forestière : genèse et cadre conceptuel

Les différentes politiques de gestion forestière mises en œuvre dans les pays d'Afrique centrale, depuis l'époque coloniale, présentent deux caractéristiques essentielles. D'une part, elles sont dominées par les thèses centralistes du développement : l'Etat, reconnu comme le seul propriétaire des massifs forestiers, a la charge d'attribuer des droits d'usage et de redistribuer la rente. D'autre part, la conception de ces politiques est fortement influencée par les principes élaborés par des forestiers européens pour l'aménagement de leurs propres massifs (Karsenty, Mendouga, Pénelon 1997). En effet, la pratique qui consiste à distinguer la forêt (comme espace spécifique) de l'espace agricole et à confier sa gestion à un corps d'Etat est le fruit d'un mimétisme occidental étroit.

Toutefois, il ne s'agit pas d'un mimétisme aveugle. L'Etat post-colonial a repris ces politiques parce qu'elles

se prêtent bien à la sauvegarde de certains intérêts économiques. Il s'agit particulièrement de se garantir un accès à la rente forestière (différentes taxes liées à l'exploitation, à la transformation et à l'exportation du bois) qui constitue une des sources essentielles de recettes de l'Etat. Cette logique n'est pas récente : l'Etat colonial a mis en place de telles politiques pour protéger les intérêts des exploitants forestiers contre les "ruraux" (Bertrand 1991 : 105).

Il apparaît que les modes de gestion forestière qu'induisent ces politiques ne sont pas adaptés au contexte africain. Les forêts domaniales ne sont guère à l'abri des agressions d'origine anthropique. Les défrichements trop intenses et l'exploitation abusive de bois-énergie provoquent la disparition des forêts. L'Administration forestière entre souvent en conflit avec les populations rurales. Ces modes de gestion forestière ont surtout révélé leur caractère inopérant lorsque les administrations forestières ont vu baisser leur capacité de répression par faute de moyens. Dans cette perspective, les écosystèmes forestiers sont laissés, de facto, en accès libre.

L'échec des politiques juridiques et centralistes incite à l'élaboration de nouveaux cadres conceptuels axés sur la recherche d'une sécurité des droits fonciers forestiers. Celle-ci est très souvent abordée sous l'angle de la privatisation des ressources forestières (Weber & Reveret 1993 : 72). Cette démarche qui associe la sécurité des droits fonciers forestiers à la propriété privée des ressources est caractéristique de l'idéologie développementaliste néolibérale. Elle s'inspire de la thèse de la "tragédie des communaux" (*The tragedy of the commons*) de Garrett Hardin (1968). Selon cette thèse, lorsqu'une ressource est en propriété commune, le nombre d'exploitants augmente aussi longtemps qu'il est possible d'en tirer profit ; d'où découlent à la fois la surexploitation et l'inefficacité économique. La solution serait donc de privatiser les ressources.

### Le modèle de la privatisation des ressources forestières est-il généralisable?

Une question fondamentale est aujourd'hui posée à la recherche. Il s'agit d'apporter des preuves sur la validité des suppositions émises par l'argument "privatisation veut dire sécurité". Cette mise au point est indispensable dans la mesure où l'hypothèse tirée de la thèse de la "tragédie des communaux" a été formulée sur la base de caractéristiques propres à la société marchande et capitaliste. La vigilance épistémologique qui s'impose a été au centre de certains travaux sur l'enjeu foncier en matière de pêche, d'agriculture ou d'élevage<sup>12</sup> en Afrique

<sup>12</sup> On consultera notamment Chauveau (1991), Verdeaux (1992) et Cormier Salem (1995) à propos de la pêche, Moorehead & Lane (1995) à propos des ressources pastorales et Le Roy (1995) à propos de la question foncière en général.

subsaharienne. Il ressort, que la vision occidentale qui associe systématiquement sécurité foncière et propriété privée reste inopérante dans les situations des sociétés concernées.

Ces conclusions et les méthodes d'analyse qui en découlent sont capitalisées dans les recherches sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. A défaut d'un inventaire exhaustif, on peut citer particulièrement les grilles d'analyse que proposent d'une part Etienne Le Roy (1995, 1996), et d'autre part Jacques Weber et Jean-Pierre Reveret (1993).

Etienne Le Roy (1995), spécialiste de l'anthropologie juridique, propose une alternative à la lecture néolibérale des enjeux fonciers (y compris les ressources naturelles). Il part d'un constat (*la propriété privée associée à une situation de marchandisation parfaite de la terre, ne peut être un véritable outil de sécurisation foncière que dans le contexte où le marché fonctionne sans entraves de la part de l'Etat, de collectifs ou d'individus*) pour identifier les limites de la thèse de la privatisation des ressources naturelles. Il complète son argumentation en faisant remarquer que les sociétés africaines ont récusé une marchandisation totale de la terre en réaction aux politiques réformistes. Devant une telle situation de marchandisation imparfaite de la terre, la propriété ne peut avoir la fonction normative et organisatrice qu'on lui prête. Par conséquent, le problème de la sécurité foncière doit être abordé de manière plus large en tenant compte de la complexité des situations et du métissage des modes de régulation. L'auteur introduit ainsi une perspective interdisciplinaire qui doit prendre en compte la logique des pratiques des acteurs dans leurs modalités de gestion des ressources. Il explore de nouvelles voies d'une sécurisation foncière d'acteurs se situant entre plusieurs systèmes de normes. Il propose la notion de "maîtrises foncières" qui, selon lui, permet de disposer d'instruments ou d'outils adaptés aux besoins, maniables, adaptables et assez proches des représentations foncières des ruraux pour qu'ils puissent s'approprier ces dispositifs.

Une extension de l'expérience de la théorie "des maîtrises foncières" au foncier forestier en Afrique centrale a été réalisée dans le cadre du Projet API de Dimako<sup>13</sup>. La grille d'analyse que développe Etienne Le Roy a permis de mieux appréhender, dans une perspective d'étude comparée, les régulations possibles des rapports de l'homme à la terre et aux ressources naturelles dans la zone du projet. On peut aussi inscrire à son actif l'entrée à partir de droits que les populations exercent, ou aspirent à exercer, sur les ressources naturelles pour aborder le problème de l'intégration des populations locales dans la gestion des ressources forestières.

Jacques Weber et Jean-Pierre Reveret, économistes, tentent de répondre aux besoins de la recherche-

développement dans le domaine de la gestion des ressources naturelles en proposant aussi une grille de lecture. Ils attirent l'attention sur la véritable tragédie des communaux qui n'est pas celle annoncée par Hardin, mais qui réside dans la confusion entre les notions de propriété commune et d'accès libre (qui n'ont *a priori* rien de commun).

Weber et Reveret insistent sur le caractère non universel de la thèse de Hardin pour montrer qu'elle ne résout pas, en réalité, le problème qu'elle prétend résoudre. Si la thèse de Hardin s'applique aux pêcheries dans les pays du Nord, elle n'est pas valable ailleurs ; *là où la propriété commune a survécu, les ressources ont été le plus souvent maintenues à des niveaux acceptables d'abondance*. L'opposition entre propriété commune, d'une part, et privatisation, d'autre part, occulte au contraire les divers modes d'appropriation de la nature par les populations humaines et empêche ainsi d'acquérir les éléments qui devront alimenter le processus de négociations entre acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles.

En réaction à ces limites, Weber et Reveret élaborent une nouvelle grille de lecture qui privilégie l'analyse des divers modes d'appropriation des ressources naturelles et des processus de décision en matière de gestion de ces ressources. Leur grille de lecture puise son originalité dans la combinaison de cinq niveaux d'un mode d'appropriation (les représentations de la nature, les usages des ressources, les modalités d'accès aux ressources et de contrôle de l'accès, la transférabilité des droits d'accès et les règles de partage des produits issus de l'exploitation des ressources) et du processus de décision. Les résultats attendus *n'ont d'autre ambition que de contribuer à alimenter les négociations, en permettant à chacun (des acteurs) de mieux comprendre comment les autres se représentent les enjeux*. Gautier (1994), parmi d'autres chercheurs, s'est inspiré de cette grille de lecture pour analyser la gestion des ressources ligneuses en pays Bamiléké.

### Une recherche aux multiples ambitions

L'implication de la recherche dans les programmes de gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale repose logiquement sur l'idée qu'il existe des solutions "scientifiques" aux problèmes qui se posent au niveau de "l'aménagement". Le problème qui nous préoccupe dans le cas précis est celui de savoir comment offrir une innovation institutionnelle. En d'autres termes, il s'agit pour la recherche de définir les moyens d'orienter le processus de responsabilisation de tous les ayants droit et tous les utilisateurs de l'espace et des produits forestiers. Les solutions scientifiques tant attendues se

<sup>13</sup> Voir notamment, Pénelon (1996), Karsenty (1996) et Karsenty, Mendounga et Pénelon (1997).

situent à trois niveaux différents, qui sont en rapport avec l'engagement des chercheurs à se "salir les mains"<sup>14</sup>.

Le premier niveau est occupé par les travaux de recherche qui se limitent à la définition du "champ du possible", si nous voulons reprendre les termes de Dozon (1991). Les chercheurs se donnent pour tâche de rendre compte de la réalité tout en attirant l'attention des spécialistes de l'aménagement sur la complexité des phénomènes sociaux. Cette pratique est la plus courante. Le chercheur se méfie de l'engagement dans l'action ; il fait preuve de beaucoup de prudence face à "l'action manipulatrice des hommes".

Au second niveau, on voit la recherche s'impliquer davantage dans la sphère de l'action : après avoir rendu compte de la réalité, les chercheurs se proposent de définir des modes d'intervention. La recherche s'oriente ainsi délibérément vers un autre but, à savoir proposer des modèles mieux adaptés aux objectifs poursuivis et aux réalités. Le Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales (APFT), notamment, s'est assigné cet objectif global. Pierre de Maret (1996 : 2), Coordonnateur de ce programme, l'a rappelé dans l'éditorial d'un numéro de "APFT-News". On peut remarquer toutefois, qu'aucun programme de recherche n'est encore parvenu à un modèle inédit.

Les travaux de recherche se préoccupent surtout de rendre opératoires des modèles plus généraux en prenant en compte la logique procédurale des acteurs sociaux concernés. Ainsi en est-il des techniques de négociation patrimoniale développées en France par H. Ollagnon (1989) qui servent de fondement aux démarches de la "médiation environnementale" ou aux approches contractuelles dans la gestion des écosystèmes forestiers en Afrique centrale (Karsenty 1997, Nguingiri 1997). On peut citer aussi le cas de l'approche en termes d'incitations économiques qui est proposée comme alternative à la répression et comme moyen d'aboutir à un contrat par lequel les acteurs en présence s'obligent les uns envers les autres à respecter des engagements respectifs.

Le dernier niveau correspond à ce qu'il est convenu d'appeler l'*expérimentation sociale*. Il s'agit, comme l'écrit de Maret (1996 : 2), de tester, du point de vue socio-anthropologique, certaines démarches comme la gestion participative. Cela revient à discuter du caractère opératoire de certaines approches d'intervention. Takforyan (1996), notamment, est arrivée ainsi à montrer que la gestion participative reste encore une démarche extérieure aux populations locales et, de ce fait, qu'il est difficile d'obtenir une réelle participation des populations à la gestion de la chasse, par exemple.

Il s'agit aussi de tester la validité des dispositions légales ou des décisions administratives. Le projet API de Dimako s'est particulièrement attelé à cette tâche.

Le volet interactions Populations-Forêts s'est penché sur la validité du projet de zonage des forêts élaboré par l'administration camerounaise. Dans ce cadre, une étude de terroir a été réalisée. Elle a permis de tester également la pertinence des nouvelles dispositions légales à la portée des populations pour prendre en main la gestion de certains espaces du terroir et leurs ressources (Pénélon 1996). Ces travaux ont abouti à une proposition de procédure à suivre dans la création d'une forêt communautaire en 12 étapes.

Le projet APFT/FSAGx<sup>15</sup> s'est également fixé les mêmes objectifs ; il compte, d'une part, mettre en lumière les potentialités et les lacunes du schéma théorique envisagé dans le processus de gestion de forêts communautaires au Cameroun et, d'autre part, apporter à des communautés pilotes le soutien nécessaire pour obtenir la convention de gestion pour faire le meilleur usage de leur nouveau droit (De Wachter 1996). Une méthodologie de délimitation des forêts communautaires qui confronte, d'une part, le cadre légal dans lequel celles-ci doivent obligatoirement s'inscrire et, d'autre part, l'utilisation effective du massif forestier par l'ethnie Badjoué de la région du Sud-Est Cameroun, a été proposée (Vermeulen 1997).

En dépit de ces différents niveaux d'implication dans la sphère de l'action, tous les travaux de recherche participent à l'apport de connaissances sur les groupes sociaux en présence et sur les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec les écosystèmes forestiers. Une revue de ces recherches a permis d'en noter les axes privilégiés.

## Les principaux axes de recherche

### Les représentations des écosystèmes forestiers

Le thème de la "représentation" a débordé le cadre des objets de recherche de la psychologie<sup>16</sup>. Il occupe désormais une place centrale dans les travaux sur la forêt et ses ressources. Cet emprunt n'est pas motivé essentiellement par la recherche de données empiriques

<sup>14</sup> Expression que j'emprunte à Guy Belloncle (1993 : 3) qui parle ainsi de l'anthropologue qui, "fort des connaissances qu'il a acquises sur la logique de fonctionnement de telle ou telle société, court le risque de la prédictibilité".

<sup>15</sup> Avenir des Peuples des Forêts Tropicales/Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux.

<sup>16</sup> Nous pouvons convenir avec Friedberg (1992 : 357) que le sens très général du terme représentation a permis qu'il soit investi différemment selon les disciplines. Pour les psychologues, il s'agit de "représentations mentales". En revanche, ce qui intéresse le sociologue, ce sont les "représentations sociales". Les anthropologues, eux, mettent l'accent sur l'ensemble des idées et des valeurs propres à une société, désigné par l'expression "système de représentation".

sur un "nouveau terrain" en vue d'alimenter les débats théoriques. Il est aussi lié à la nécessité de répondre à une demande émanant des milieux de la conservation, comme Bahuchet (1997 : 21) l'a fait remarquer : "dans le cadre de la définition d'une stratégie globale de conservation de la forêt équatoriale, une prise en compte de l'importance que revêt la forêt pour les populations qui y vivent, et surtout de la représentation qu'elles se font, paraît primordiale, afin de proposer des mesures susceptibles de recueillir leur soutien et leur participation".

La notion de représentation suppose qu'il y a un sujet et un objet. Dans la citation précédente, le sujet est représenté par les populations locales. C'est sur cette catégorie d'acteurs que se focalise la majorité des travaux. Il existe, par contre, une panoplie d'objets. Les plus courants correspondent aux fonctions symboliques attribuées à la forêt et à son fonctionnement.

Les fonctions symboliques et religieuses attribuées à la forêt ont constitué un terrain de prédilection des ethnologues "de forêt"<sup>17</sup>. L'effort est ici porté sur le système symbolique. Ces recherches ont montré que l'espace est sacralisé ; il comprend des aires sacrées et des aires relevant du domaine profane. Ainsi, par exemple, pour les Pygmées Aka de la République Centrafricaine, la forêt est le royaume des mânes ; les zones hors de la forêt, c'est-à-dire la lisière, les villages et les rivières, sont hantées par de mauvais esprits étrangers (Bahuchet 1997 : 22).

La prise en compte de l'interaction entre ces faits religieux et les autres faits sociaux a permis d'identifier d'autres formes de représentation, à savoir celles du fonctionnement de la forêt ou de la croyance en un équilibre global entre les ressources des écosystèmes forestiers, les forces surnaturelles et les hommes. Dans cette logique, les fluctuations d'abondance des ressources naturelles sont régulées par les êtres surnaturels. Aussi, on ne gère pas les ressources, mais on gère les rapports entre les hommes et les êtres surnaturels (Nguingiri 1996). Du fait de la valeur utilitaire que l'on reconnaît à la forêt, les hommes se donnent comme ligne de conduite de ne pas abuser de ses ressources. Les travaux de Pagezy & Guagliardo (1992) chez les Ntomba du Zaïre, de Boungou (1986) et de Katz & Nguingiri (1997) chez les Vili du Congo sont assez explicites sur cette forme de représentation.

Il a été observé que les Vili recourent aussi à un autre système qui s'appuie sur la combinaison des savoirs écologiques empiriques et des savoirs techniques pour expliquer le fonctionnement de la nature (Nguingiri et Katz 1997). Selon cette logique, les fluctuations d'abondance des ressources naturelles dépendent de l'intensité et des modalités d'exploitation. Cette forme de représentation se rapproche de la logique technico-

scientifique. Il est probable qu'elle soit le résultat d'une réinterprétation des savoirs technico-scientifiques par les Vili à l'intérieur de leur propre système de sens. Ce cas de figure illustre la remarque selon laquelle les savoirs populaires et les systèmes de sens évoluent et incorporent de nombreux acquis des contacts avec l'extérieur (Olivier de Sardan 1991 : 22).

Les contacts avec l'extérieur structurent les représentations que se font les populations vivant en zone forestière. Cette hypothèse est au centre des travaux que mène Nkoumbele (1997) sur les Pygmées Bagyeli de la région d'Akom II au Cameroun. Dans ses travaux, Nkoumbele s'intéresse à l'utilisation des technologies nouvelles (câble métallique, fusil de chasse), l'accès au marché monétaire et l'état des relations avec les Boulou des villages voisins pour comprendre les changements dans la perception de la forêt chez les Bagyeli.

Le travail de Hilary Solly (1997) est basé sur la même hypothèse. Cependant, elle privilégie une forme particulière du contact avec l'extérieur, à savoir la "modernisation". Ses travaux, en cours dans un village de la Réserve du Dja au Cameroun, portent sur la perception de la notion de changement et de développement. Ce programme de recherche explore un nouvel objet, à savoir les dispositifs d'intervention (projet de conservation/développement) et les institutions publiques.

L'action de ces dispositifs d'intervention donne lieu à une situation de contact ou d'affrontement entre des configurations de représentations différentes. Cet axe de recherche a été abordé par Joiris (1997) à partir des observations effectuées dans les Réserves de faune du Dja (Cameroun) et de la Lopé (Gabon) et dans le Parc National d'Odzala (Congo). L'étude de Joiris apporte un éclairage des réalités et représentations différentes en présence dans ces aires protégées pour expliquer le malentendu entre gestionnaires et populations locales. La démarche qu'elle emprunte élargit le cercle des "sujets" en proposant une lecture des représentations que se font les "agents de la conservation" des écosystèmes forestiers et des populations riveraines. Il apparaît que deux séries de représentations sont actives chez les "agents de la conservation" : la vision des populations et des forêts telles qu'elles sont, d'une part, et la vision des sociétés et des forêts telles qu'elles devraient être, d'autre part.

Cette seconde série de représentations préoccupe particulièrement Karen Biesbrouck (1997), qui participe au Programme Tropenbos du Cameroun. Dans ses

<sup>17</sup> Il s'agit en particulier de la génération des ethnologues qui se pré-occupaient de recueillir, avant qu'il ne soit trop tard, les vestiges des différentes formes de pensée et de vie en société des chasseurs-collecteurs.

recherches, elle met l'accent sur la construction culturelle du futur. Elle s'intéresse notamment à l'ensemble des acteurs impliqués dans les interactions liées à la gestion des forêts (différents groupes sociaux de la population locale mais aussi intervenants extérieurs, à quelque niveau qu'ils se situent). Elle part des présupposés selon lesquels "*les constructions du futur guident la gestion des ressources forestières à différents niveaux*" pour comprendre "*comment les différents acteurs entendent influencer le futur*" (éviter que la situation projetée ne se produise).

La prise en compte des acteurs "de l'extérieur" est envisagée aussi dans une perspective qui vient rompre avec le biais ruraliste. Le volet "Ville-Forêt" de l'APFT, notamment, vient introduire la dimension urbaine dans les réflexions sur l'aménagement des écosystèmes forestiers. Les recherches sur les représentations de la forêt et de ses ressources par les citadins ont été ainsi initiées au Cameroun, au Gabon et en République Démocratique du Congo (Trefon 1996).

### Les usages des ressources

L'étude des usages des ressources naturelles est menée selon différentes "entrées". Elle implique à la fois les sciences de la nature et les sciences sociales. Cette mobilisation interdisciplinaire se justifie dans la mesure où c'est au niveau des usages que se nouent les interactions entre dynamiques naturelles et dynamiques sociales (Weber & Reveret 1993).

Les dynamiques naturelles sont abordées sous plusieurs angles. Une lecture sur le long terme a été initiée dans certaines régions ; la contribution du Programme ECOFIT<sup>18</sup> est relativement importante. Le couvert forestier fait l'objet d'analyses tant quantitatives que qualitatives. Les inventaires de faune, de même que les recherches en écologie se multiplient dans les différents pays.

L'utilisation par l'homme du milieu forestier se réalise à travers des systèmes d'exploitation. On distingue souvent les systèmes d'exploitation modernes des systèmes d'exploitation traditionnels. Les systèmes d'exploitation modernes concernent l'exploitation forestière, les plantations industrielles d'essences forestières, la culture du palmier à huile, de l'hévea, etc. Il semble que ce mode d'utilisation des ressources soit relégué au second rang dans la pratique de la gestion participative des forêts d'Afrique centrale.

Les recherches sur les systèmes d'exploitation traditionnels couvrent un éventail de sujets assez large mais complémentaires. On s'intéresse non seulement aux types d'usages, mais aussi aux types d'acteurs et à leurs savoirs à l'égard de la forêt. La recherche s'applique donc à des sociétés différentes ; il s'agit notamment des

groupes Pygmées (chasseurs-collecteurs) et des groupes Bantou (populations autochtones, populations d'arrivée récente, groupes urbains de zones forestières, etc.).

Les sociétés de chasseurs-collecteurs ont attiré pendant longtemps l'attention des chercheurs en quête des informations nécessaires pour comprendre les facteurs (écologiques, économiques, historiques et culturels) qui lient l'homme aux forêts tropicales. Il apparaît que ces groupes ont une parfaite maîtrise de la biologie, de l'écologie et du comportement de la ressource-cible comme le démontre Dounias (1995) à partir de l'analyse du complexe culturel qui accompagne la collecte des ignames chez les Pygmées Baka de l'Est du Cameroun. Malgré l'abondante littérature dont les Pygmées ont jusqu'ici fait l'objet, les inquiétudes sur la perte de leurs savoirs persistent<sup>19</sup>. En effet, l'étude des savoirs des Pygmées à l'égard de la forêt est justifiée dans la perspective non seulement de comprendre l'évolution des écosystèmes forestiers, mais aussi d'aborder le problème de leur aménagement.

Les essarteurs Bantous s'adonnent principalement à l'agriculture ; leur régime alimentaire dépend aussi des produits de la forêt (chasse, pêche et cueillette). L'essartage, basé sur le défrichement suivi du brûlis, est accusé de gaspillage. Cet avis n'est pas partagé par tous. Beaucoup d'auteurs s'efforcent de relativiser ces propos. Pourtier (1992 : 170) reconnaît que les forêts "secondaires" reconstituées après un défrichement différent partiellement des forêts "primaires". Ce changement n'est pas toujours négatif ; ce géographe fait remarquer que c'est à la faveur de l'essartage agricole que s'est diffusé l'okoumé, principale essence exploitée au Gabon depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce débat est alimenté aussi par d'autres arguments. Plusieurs auteurs s'insurgent contre les généralisations abusives ; accuser les essarteurs d'être les destructeurs de la forêt, c'est faire un amalgame entre d'un côté ces hommes, vivant dans les forêts depuis plusieurs millénaires sans compromettre leur existence, et de l'autre côté les immigrants. Cette distinction est assez nette chez De Wachter (1997a : 65), agronome, qui pense que "les agriculteurs pionniers n'ont pas encore eu le temps de développer un système de production intégré à l'environnement alors que l'essartage traditionnel est intégré à un système de production varié (essartage, chasse, pêche, cueillette, cultures pérennes)".

Il apparaît, à la suite de cette présentation du système de production, que l'espace forestier est le support de plusieurs usages. Cette caractéristique concerne aussi

<sup>18</sup> ECOFIT: Dynamique à long terme des Ecosystèmes Forestiers Intertropicaux.

<sup>19</sup> Voir par exemple, Froment *et al.* (1996) et Dounias (1996) en ce qui concerne le Cameroun.

certaines espèces végétales ou animales. Il s'agit, par exemple, du Moabi (*Baillonella toxisperma*), arbre aux multiples usages, comme le rapporte Enyegue.

*Les populations consomment la pulpe savoureuse de son fruit, utilisent la graine pour l'extraction d'une huile à multiples vertus (source de protéine végétale, antidote, produit utile pour la régénération des cheveux), il calme les douleurs articulaires et son écorce est utilisée dans la pharmacopée. Nous n'oublions pas son utilité dans la construction* (Enyegue 1996 : 17).

Dans cette optique, le statut d'une ressource quelconque, chez les peuples de forêts, varie suivant les usages, lesquels dépendent en premier lieu du système de représentations.

#### L'accès et le contrôle de l'accès aux ressources des écosystèmes forestiers

"La conscience des territoires naturels est forte chez les peuples forestiers, et leur cosmogonie est basée sur l'usage et le contrôle de l'accès aux ressources". Ces propos de Bahuchet (1997 : 29) soulèvent le problème de la construction sociale de l'espace forestier, des territoires qui le composent, des formes d'appropriation des différents territoires et des modalités d'accès et de prélèvement des ressources naturelles. La recherche sur ces aspects se limite souvent au niveau d'énoncés normatifs des faits.

L'espace forestier n'est pas une "terre vacante et sans maître". Il fait l'objet de plusieurs formes d'appropriation qui se juxtaposent ou s'imbriquent. On peut noter parmi ces différentes formes :

- L'appropriation lignagère des terres que l'on rencontre dans le sud-est du Cameroun ou chez les Vili et les Loumbou du littoral congolais (Nguingui 1988) ;
- L'appropriation des jachères qui est une pratique qui accorde au défricheur d'une parcelle le droit de conserver une prééminence sur ce qui deviendra jachère. Ce droit du premier occupant ou "droit de hache" est transférable aux descendants (Diaw 1997). Les observations effectuées par Tiayon (1997) dans la région de Bipindi au Cameroun l'autorisent à utiliser le terme de patrimoine foncier ;
- L'appropriation de "la forêt villageoise" qui se manifeste par le sentiment de contrôler une aire d'exploitation pour laquelle le village reconnaît ses droits d'usage. Cette aire se superpose aux territoires lignagers. Ses limites peuvent varier en fonction des revendications exprimées par les habitants d'un village à propos de ce qu'ils nomment "notre forêt" pour se démarquer des villages voisins.

La cartographie des zones d'exercice des droits d'appropriation et des droits d'usage est un outil qui est

très sollicité dans les recherches en cours. Le projet API de Dimako l'a expérimenté (Pénelon, Mendouga & Karsenty 1997). D'autres travaux s'orientent dans la même perspective ; c'est le cas notamment des études réalisées par Lewis (1977) dans le Nord Congo, des recherches menées dans le cadre du programme APFT (Vermeulen 1997, Angoué 1997) et des travaux qui comptent initier le Programme ECOFAC sur les relevés de terroirs traditionnels.

En plus des formes d'appropriation, les travaux de recherche s'intéressent aussi aux modalités d'accès et de prélèvement des ressources, aux modalités de contrôle et de sanctions, afin de garantir le respect des règlements, et aux modes de résolution de conflits. Ce dernier élément est au centre des recherches menées par Bigombé Logo (1997) au Cameroun. Il aborde ce sujet dans une perspective plus large : ses travaux portent sur les modalités de gestion de conflits entre les populations, l'Etat et les exploitants forestiers.

L'analyse de cette situation d'interface permet de remarquer que les acteurs, tant du côté des populations que de celui des agents de l'Etat ou des exploitants forestiers, sont confrontés à la diversité des normes. Les dispositions juridiques et réglementaires se juxtaposent aux règles dites coutumières. La situation est parfois beaucoup plus complexe, comme dans ce cas de figure observé dans l'Est du Cameroun par Takforyan (1996 : 14). Elle a constaté que les règles coutumières n'existent pas, à proprement parler, dans cette région où prédominent des habitudes de comportement.

Il est probable que cette région de l'Est du Cameroun soit dans une phase de transition vers d'autres formes de coordination de l'accès aux ressources. En effet, dans un environnement instable, comme celui des pays d'Afrique centrale, le déclenchement d'un processus de déclin de formes sociales de coordination de l'accès aux ressources n'est pas impossible.

*"Ces systèmes ont souvent été affaiblis par l'arrivée des sociétés forestières et des sociétés de développement qui venaient soit avec des cadeaux soit avec des projets. L'affaiblissement du pouvoir des chefs traditionnels face à ces sociétés s'est parfois poursuivi jusqu'à l'impuissance. Cette situation est renforcée par le fait que les préfets et sous-préfets sont les porteurs officiels de droits sur la terre sans être les réels détenteurs des maîtrises foncières"* (Pénelon 1996 : 19).

Face à l'instabilité chronique des conditions économiques et politiques en Afrique Centrale, les populations des régions forestières ont privilégié les stratégies qui leur permettent, à un moment et dans un contexte donnés, de s'assurer un accès satisfaisant aux ressources de la forêt.



*"L'accès aux sites de chasse en Badjougé n'est pas libre. Les groupes d'utilisateurs font reconnaître un droit temporaire sur les sites de chasse. L'espace contrôlé par le campement est organisé dans le système d'un cercle concentrique dont chaque chasseur suit un rayon particulier"* (Vermeulen 1997 : 4).

Le cas de figure que décrit Vermeulen n'est pas spécifique de la région du Dja. Indjielely (com. au séminaire APFT) a fait le même constat au Gabon. Les chasseurs entendent de cette manière limiter le cercle des compétiteurs en s'appropriant la ressource avant qu'elle ne soit capturée. La prise en compte de ces stratégies et de ces pratiques oblige à renouveler les outils d'analyse et par conséquent de passer d'une simple lecture normative des faits à un énoncé pragmatique. Les habitudes de comportement, évoquées précédemment, apparaissent ainsi moins comme des faits absolus que comme un résultat d'interactions entre acteurs aux rapports de force différents. Ces acteurs possèdent aussi les capacités d'influer sur la décision des autres, aussi faible que soit leur marge de manoeuvre. Le programme de recherche initié récemment par Katrina Brown et François Ekoko (1997) au Cameroun s'inscrit dans cette perspective théorique. Les modalités d'accès aux ressources des écosystèmes forestiers sont de ce fait en perpétuelle négociation.

Cette direction de recherche introduit la dimension politique dans l'analyse des modes de régulation de l'accès aux ressources des écosystèmes forestiers. Le politique est bien entendu considéré moins dans ses aspects institutionnels et "politiciens" que dans les formes ordinaires et quotidiennes de la compétition pour le pouvoir et pour le contrôle des ressources de toute nature (économiques, politiques, identitaires et symboliques). De ce point de vue, le problème de la conservation ne se pose pas uniquement en termes de rapports entre l'homme et la nature mais en termes de relations entre les hommes à propos des ressources naturelles.

L'entrée par les "stratégies d'acteurs" est souvent privilégiée pour comprendre le jeu politique autour des enjeux liés au contrôle des ressources naturelles. Katz et Nguingiri (1997) l'ont empruntée pour analyser les stratégies déployées par les Vili du littoral congolais et les ressources qu'ils entendent mobiliser en s'investissant dans la compétition pour le contrôle de l'accès aux ressources naturelles<sup>20</sup>. Dans cette optique, les différents groupes de chasseurs dont il est question dans le cas de figure précédent correspondent à des arrangements institutionnels qui régissent l'accès aux ressources cynégétiques. En effet, les communautés assurent par elles-mêmes une viabilité des ressources renouvelables qu'elles exploitent ; cette viabilité est notamment réalisée grâce à l'émergence d'institutions locales qui ont pour fonction d'exclure du prélèvement

ceux qui ne font pas partie du groupe d'utilisateurs de la ressource, et de réguler l'usage de celle-ci (Ostrom 1990). On remarque toutefois, à la suite de Sara Berry (1993), que ces nouvelles formes institutionnelles s'ajoutent aux anciennes sans les faire disparaître.

## **La Pratique de la Gestion : de la Participation au Contrat**

Les dispositifs d'intervention s'inspirent surtout de modèles élaborés ailleurs, dans des contextes parfois très différents, pour susciter un partenariat dans la gestion des écosystèmes forestiers. Des exemples, provenant d'autres pays, servent souvent de référence pour organiser un processus de cogestion<sup>21</sup>. Dans cette perspective, la logique d'intervention renvoie dans la plupart des cas à un transfert d'innovation institutionnelle. Nous allons voir que ce transfert est envisagé d'un point de vue communicationnel, c'est-à-dire en tant que processus de transmission/acquisition d'informations et de savoir-faire.

## **De la prédominance d'une approche en termes communicationnels**

La gestion des écosystèmes forestiers met en scène plusieurs catégories d'acteurs, tant du côté des populations riveraines que du côté des intervenants extérieurs (administration, exploitants forestiers, ONG, etc.). Très souvent, ces différents groupes d'acteurs sont dans une situation de malentendu. Les dispositifs d'intervention ont pour but de parvenir à un consensus entre les différents groupes d'acteurs impliqués dans la gestion des écosystèmes forestiers. Un accent particulier est accordé aux approches communicationnelles. Différentes techniques de communication sont empruntées en fonction des catégories concernées.

En ce qui concerne les populations rurales, on cherche d'abord à les "écouter" pour s'imprégner de leurs "problèmes", de leurs "besoins" et des potentialités existantes. Il s'agit d'établir un "dialogue" entre les intervenants extérieurs et les communautés rurales. Tchala Abina (1995 : 10) fait remarquer que les méthodes GRAAP<sup>22</sup> et MARP<sup>23</sup> sont utilisées pour

<sup>20</sup> Voir aussi Nguingiri (1996) à propos des stratégies des autochtones et des stratégies des migrants autour des enjeux liés à l'accès aux ressources naturelles dans la Réserve de faune de Conkouati au Congo.

<sup>21</sup> Voir par exemple Débouvry (1996 : 65) qui pense que les "Commissions Paysans-Forêts" (CPF) qui ont permis d'impliquer les populations dans la gestion des forêts classées en Côte d'Ivoire pourraient servir de référence pour la Forêt Classée de la Mondah au Gabon.

<sup>22</sup> Groupe de Recherche en Appui à l'Autopromotion.

<sup>23</sup> Méthode Active de Recherche Participative.

établir ce dialogue. Ces méthodes dites de diagnostic participatif rapide sont constituées par un certain nombre d'outils méthodologiques simplifiés. Elles sont couramment utilisées dans les projets de conservation des aires protégées.

La MARP est la plus pratiquée. Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) a notamment organisé plusieurs sessions de formation MARP au Cameroun, au Gabon et en République Centrafricaine<sup>24</sup>. Un état de l'art sur ces différentes sessions au Cameroun est en cours de réalisation par Michael B. Vabi. La GTZ<sup>25</sup>, quant à elle, a privilégié la MARP dans le cadre du Projets de réhabilitation écologique des collines de Bangui et du Projet de protection et conservation des écosystèmes dans le Nord-Congo (Lewis 1997 : 6). De même, l'UICN a organisé une session de formation MARP en 1995 au Projet Mont Kilum au Cameroun à l'intention des responsables des projets menés par cette institution en Afrique Centrale.

Les autres méthodes de recherche participative sont pratiquées dans un nombre limité de projets. La méthode "GRAAP", mise au point au Burkina Faso, est utilisée par le Projet d'aménagement des ressources naturelles en République Centrafricaine. Le Projet de réhabilitation écologique de Bangui a emprunté la méthode SEPO (Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles).

Après avoir "écouté" les populations, il faut, comme le recommande Duhem (1996 : 4), expert socio-économiste, "qu'elles soient informées et ensuite convaincues des avantages que la collectivité rurale peut tirer de ce type d'interventions". Il est question de "faire prendre conscience", de "séduire", de "persuader", "d'inciter", de "susciter", en un mot de "sensibiliser".

*Dans le domaine du développement comme dans celui de l'environnement, les actions engagées se heurtent souvent et très vite à des difficultés de tous ordres. On lie aisément les contraintes à l'incompréhension ou à la mauvaise foi des "autres". Ceux-ci nous apparaissent comme étant des gens qui ne comprennent rien à ce que nous sommes, à ce que nous voulons ou que nous faisons. Ils ignorent même que nous faisons tout cela pour le bien ! Que faire donc ? La solution est simple : il faut les sensibiliser tous (Ngoufo 1996 : 2).*

Contrairement aux méthodes accélérées, les techniques de sensibilisation ne donnent pas toujours les résultats attendus en des laps de temps fort réduits. L'éditorialiste du Bulletin CANOPEE (n°8) écrit à ce propos "qu'impliquer les communautés locales dans de multiples réunions de concertation peut sembler fastidieux et consommateur de beaucoup de temps (...), mais il est évident que c'est par là qu'il faut commencer et le temps consacré à cela sera toujours parmi le mieux employé".

La pratique de la sensibilisation montre que les bons résultats ne proviennent pas toujours de l'usage de techniques standardisées. On peut citer, à ce propos, l'expérience de Chatelain (1996) qui est très riche de bricolage. Ce Conseiller technique principal du projet d'aménagement de la Réserve de Conkouati au Congo est parvenu à convaincre des populations auparavant très hostiles au projet, en puisant à la fois dans le "formel" et "l'informel".

*(...) le formel et l'informel étant aussi indispensables que complémentaires, les discussions en réunion ou en groupe n'ont pas été le seul outil de sensibilisation. Il est apparu assez rapidement que l'individualisme décrit plus haut devait être exploité positivement. C'est ainsi que des explications et des discussions constantes ont eu lieu dans les villages, avec des individus, seuls, par deux, par trois ou plus, sans temps compté. Toute activité, tout temps mort, déplacement, repas ou autre était utilisé pour faire passer des messages (...). Bien entendu cette méthode est gourmande en temps mais elle est efficace. Il valait mieux passer cinq fois une heure de discussions informelles avec des petits groupes différents de deux ou trois personnes que de passer cinq heures en réunion formelle avec quinze personnes, elles-mêmes en conflit (Chatelain 1996 : 21).*

L'apport des ONG dans la sensibilisation des populations est remarquable. Chatelain (1996 : 22), par exemple, s'est appuyé sur l'ANZAS, association des ressortissants de la région de Conkouati, pour se faire accepter. Parmi tant d'autres, on peut également citer le cas de Enviro-Protect qui s'est occupé de l'adhésion des "populations cibles" aux innovations offertes par le Projet de soutien au développement durable dans la zone de Lomié (SDDL) au Cameroun. La participation de cette ONG locale s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV). L'utilisation des ONG nationales par les ONG des pays occidentaux pour assurer un lien avec les populations locales est une pratique courante. Si, du point de vue des ONG nationales cette pratique est à encourager, Bonis Charancle (1996 : 35) pense qu'elle cantonne les ONG nationales dans un rôle d'animation et leur permet difficilement d'acquérir plus de compétences dans le domaine de l'environnement.

Le champ d'action des ONG déborde d'une manière générale le cadre des populations impliquées dans un projet de conservation/développement. Il couvre l'ensemble de la population à la fois urbaine et rurale, jeunes scolarisés ou non, adultes, femmes, élites, etc.

<sup>24</sup> Des équipes MARP sont animées par Aurélien Mofouma au Gabon et Zéphirin Mogba, enseignant à l'Université de Bangui, en République Centrafricaine.

<sup>25</sup> Office allemand de coopération technique.

Les canaux de sensibilisation sont variables selon la "cible" : programmes d'éducation environnementale comme ceux élaborés par le WWF au Gabon, journaux d'information environnementale à l'instar du "Cri du Pangolin" ou de "L'araignée", émissions à la radio, etc. sont utilisés pour adapter la sensibilisation aux "populations cibles".

En ce qui concerne la communication entre intervenants extérieurs, il a été noté que les projets réalisés par la GTZ privilégient les techniques de planification par objectif (ZOO). D'autres démarches sont aussi expérimentées en vue d'assurer une réelle reconversion des personnels des Eaux et Forêts. En effet, le corps des Eaux et Forêts est héritier d'une tradition de répression faisant de tout rural un délinquant potentiel<sup>26</sup>. L'émergence d'une nouvelle culture professionnelle ne peut résulter que d'une démarche appropriée. C'est dans cette perspective que s'inscrit le démarrage de projets de renforcement des capacités institutionnelles. Ces projets procèdent par des séminaires, des formations qualifiantes et d'adaptation, la diffusion de textes, etc. Le Programme Service conseil pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (SECOGERNE), par exemple, a déjà organisé une série de formations en approche participative à l'intention des cadres centraux et régionaux du Ministère des Eaux et Forêts en République Centrafricaine.

On peut toutefois convenir avec Débouvy (1996 : 66) que cette reconversion implique un patient travail. Il a été constaté fréquemment que les agents de l'Etat, à différents niveaux, manifestent de la réticence. Marie-Thérèse Kpwoka (1996 : 13), consultante en développement social au SECOGERNE, a observé "un désintérêt et une incapacité de la part surtout des gardes forestiers à utiliser l'approche participative pour cause de manque de profits personnels". Cette attitude est aussi partagée par certains responsables de la gestion de la faune qui ne croient pas à l'efficacité de l'approche participative. Ainsi en est-il par exemple d'un responsable de la Direction de la flore et de la faune du Congo qui s'insurge contre cette approche qu'il traite de "gestion dans la rue" en raison du désordre provoqué par les premières initiatives de gestion participative de la faune.

Du fait d'une telle réticence, souvent partagée par l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des écosystèmes forestiers, on peut se poser la question suivante : Suffit-il de transmettre ou de diffuser une information relative aux changements souhaités en vue de conserver les ressources naturelles pour que la maîtrise en soit acquise ? L'expérience de Chatelain à Conkouati montre que le problème ne se pose pas uniquement en termes communicationnels ; il se pose aussi en termes "stratégiques".

*Le projet, ce nouveau venu, d'abord considéré comme un libérateur potentiel pour les populations enclavées, est très vite apparu comme un concurrent potentiel puis un concurrent tout court non seulement pour l'occupation de l'espace et l'utilisation des ressources mais aussi et surtout pour le contrôle de l'accès à cet espace et à ces ressources (Chatelain 1996 : 20).*

*Toute cette sensibilisation a progressivement créé une nouvelle image du projet, une image positive. L'adversaire du début est petit à petit devenu un allié. A la peur de l'exclusion du départ s'est substituée une certaine association pour la gestion des ressources naturelles. Le projet est devenu en réalité un ensemble de ressources et d'opportunités qu'une partie de la population tente de s'approprier pour accéder au contrôle de l'accès à l'espace (Chatelain 1996 : 25).*

Il apparaît à travers ce cas de figure, que les différents groupes sociaux reconstruisent ou réinterprètent le sens des messages qu'apporte le projet en fonction des enjeux préexistants dans un environnement institutionnel instable. Dans cette optique, le succès d'une opération de sensibilisation est surtout déterminé par la logique de "découverte", par les acteurs concernés, des nouvelles ressources<sup>27</sup> induites par le projet. Ces ressources sont parfois intentionnellement offertes par le biais des alternatives économiques<sup>28</sup>.

### **Les alternatives économiques : incitations et désincitations**

L'exploitation des écosystèmes forestiers par les populations locales est liée à des besoins de survie ou de subsistance. De ce point de vue, les populations subissent une part importante des coûts de la conservation. C'est pourquoi il est envisagé de lier la conservation des ressources naturelles et le développement local. On procède par des incitations économiques qui se situent dans une logique de redistribution des bénéfices tirés de la conservation des écosystèmes forestiers. C'est à travers ces incitations que l'on recherche la participation des populations en attirant leur attention sur l'intérêt de la conservation. Ces incitations sont mises en place sous différentes formes : directes ou indirectes.

Les salaires versés aux employés des projets et les retombées financières générées par les activités de

<sup>26</sup> Le fait qu'il n'existe aucun enseignement socio-économique à l'Ecole nationale des eaux et forêts (ENEF) du Gabon, mais uniquement des cours de législation forestière, paraît significatif de cette situation de fait, comme le souligne Débouvy (1996 : 66), expert socio-économiste.

<sup>27</sup> Ces ressources sont de toute nature (économiques, politiques, identitaires et symboliques).

<sup>28</sup> Fernandez-Puente (1996) écrit à ce propos : "la meilleure sensibilisation est celle qui touche le porte-monnaie et le bien-être des populations".

tourisme de vision ou cynégétique font partie des incitations directes. En effet, les projets apportent sous forme de salaires, une masse d'argent relativement importante dans les zones d'intervention. ECOFAC, par exemple, injecte 10 millions de francs CFA de salaires par mois dans le Dja au Cameroun. Cette nouvelle source de revenus peut assurément avoir des effets positifs sur la conservation. On a constaté à Conkouati (au Congo), que le recrutement des écogardes parmi les chasseurs a provoqué une chute remarquable des expéditions de viande de chasse à Pointe-Noire.

Le tourisme de vision et le tourisme cynégétique apportent des avantages substantiels. C'est pourquoi la majorité des projets d'aires protégées s'orientent vers un développement touristique. Cependant, quelques sites seulement attirent pour l'instant les touristes. On peut citer les cas de la Lopé au Gabon, de la forêt de Lengui-Lengui au Congo, d'Idonga-Da et de Bayanga en RCA. Dans ces différents sites, les intervenants extérieurs (projet, administration) et les populations locales se sont mis d'accord sur une clé de répartition des revenus du tourisme. La part réservée aux populations a été fixée à 60% des recettes touristiques à Idongo-Da dans la région Nord de la RCA<sup>29</sup> et à 30% au sanctuaire de Lengui-Lengui (Gami 1996 : 39). Cette pratique qui consiste à "redistribuer les royalties" est contestée par Fernandez-Puente (communication personnelle), chef de composante ECOFAC au Gabon. Au lieu de "payer les gens pour ne rien faire", il se prononce en faveur de la participation des populations par le biais de la création d'emplois dans le secteur touristique.

Fernandez-Puente privilégie ainsi les incitations indirectes qui sont mises en place sous forme d'emplois créés dans le secteur du tourisme ou d'appui au développement rural, d'une manière générale. Il s'agit de développer des programmes permettant d'augmenter les revenus des populations dans l'optique de "dévier la pression". Ces interventions concernent beaucoup de domaines. A la Lopé, par exemple, Fernandez-Puente (1996) fait remarquer qu'en plus du tourisme et de l'écotourisme, l'accent est mis sur la pêche, l'agriculture, le maraîchage, l'artisanat traditionnel, la sculpture sur bois, la commercialisation du produit de la pêche et du maraîchage, et l'artisanat lié aux métiers du bois (notamment menuiserie, récupération des déchets de l'exploitation forestière pour la fabrication de charbon de bois et la transformation des nombreuses grumes, d'essences diverses, refusées par les acheteurs de bois et qui sont stockées dans les divers mouillages de la région, avant d'être brûlées pour faire de la place).

Beaucoup d'auteurs proposent d'appuyer essentiellement les activités économiques qui n'entrent pas en conflit avec la conservation de l'écosystème. Dans cette perspective, la majorité des dispositifs d'intervention privilégient l'agroforesterie en vue de

stabiliser les systèmes de production agricole, et l'élevage de gibier<sup>30</sup>. Il apparaît cependant que les expériences tentées ne sont pas toujours concluantes ; l'efficacité de ces alternatives économiques n'est pas facile à obtenir.

Le projet Dja/ECOFAC s'est orienté aussi vers les alternatives économiques dans un milieu où la chasse commerciale constitue la seule activité pour se procurer un revenu. Selon Vautherin (1996), chef de composante, la stratégie de son projet a consisté à adopter des techniques à haute intensité de main-d'oeuvre (HIMO) et l'utilisation des matériaux locaux pour mettre en place les infrastructures nécessaires au développement de la zone tout en formant le maximum de personnes, organisées en groupements et encadrées dans un premier temps par le projet. Ensuite, le projet s'est arrangé pour caler les travaux sur la période de la chasse de façon à exacerber la concurrence entre la chasse et les travaux d'infrastructures. Il a été observé que le choix a été fait en faveur des travaux d'infrastructures dans la mesure où "tout en maintenant des coûts de revient très compétitifs, le travail est mieux valorisé dans les travaux d'infrastructures proposés que par la chasse" (Vautherin 1996). Il semble que cet optimisme relève plus du registre des apparences. L'efficacité de cette alternative économique est de plus en plus contestée.

Les incitations indirectes sont envisagées également sous forme d'investissements dits sociaux. Au Cameroun, par exemple, ECOFAC a entrepris la réhabilitation d'infrastructures sanitaires et scolaires telles que le dispensaire d'Ekoum, l'école de Makak, la construction et l'équipement du dispensaire de Somalomo. Ce projet a aussi réhabilité la route Somalomo-Ekoum, la boucle de Mekas et l'axe Somalomo-Alouma par Makak.

En raison de nombreux conflits qui surgissent au début de la plupart des projets de conservation/développement, les incitations économiques jouent un rôle important dans l'établissement d'une base de confiance. Elles contribuent ainsi à l'acceptation d'un projet. Cependant, comme le souligne De Wachter (1997b : 8), "il faut faire attention au problème de 'free rider' : on peut fournir des biens publics aux communautés, mais ceci n'empêchera pas les chasseurs commerciaux de continuer à chasser, puisqu'il n'y a pas de lien entre comportement du chasseur et la provision du bien public". Cette dérive est fréquemment observée, malheureusement elle n'est pas facile à redresser.

<sup>29</sup> Mbitikon Raymond (communication personnelle).

<sup>30</sup> On peut citer, par exemple, la composante ECOFAC de la Guinée Equatoriale qui a mis sur pied un projet pilote d'élevage de gibier (aulacode) et d'escargots géants.

Le problème de l'efficacité des alternatives économiques et de leur pérennité se pose avec acuité. Il est admis par la majorité des responsables des projets de conservation que le défi d'une gestion durable (concilier définitivement développement rural et conservation) ne peut être relevé qu'en intégrant la question du renforcement institutionnel dans les stratégies d'intervention.

### Les alternatives institutionnelles

Un projet de gestion participative des écosystèmes forestiers est un processus de changement institutionnel mis en oeuvre par un dispositif d'intervention. Il s'agit, pour certains, d'organiser les populations locales en "organisations paysannes" ou en "associations locales" pour qu'elles prennent en charge la conduite des alternatives économiques ou la gestion des espaces forestiers à l'arrêt du projet. Il s'agit, pour d'autres, d'arriver à un "arrangement institutionnel" qui devra régir l'accès aux ressources naturelles et à l'espace à partir d'une logique émergente de la part des acteurs.

#### Une création institutionnelle redevable d'un transfert de technique d'organisation

Les projets de gestion des écosystèmes forestiers mettent en place des structures villageoises au nom de l'application de l'approche participative. Cette pratique est justifiée en termes de maintenance et de durabilité des projets. Sur le terrain, les responsables des projets se font d'abord une image de la structure villageoise souhaitée, et ensuite ils la mettent en place<sup>31</sup>. Cette démarche qui repose sur une offre d'innovation institutionnelle à partir d'un "montage" préétabli est la plus courante. Plusieurs projets l'ont empruntée pour arriver à se fabriquer des interlocuteurs à l'image qu'ils désirent. On peut citer, parmi tant d'autres, le projet Dzanga-Sangha, la composante ECOFAC Gabon et la composante ECOFAC Congo.

Les institutions locales se révélant très faibles à Dzanga-Sangha, il a fallu susciter des instances de dialogue au sein de la population d'une part, entre le projet et la population d'autre part, comme l'écrit Garreau (1996 : 4) : "C'est dans ce contexte que le projet Dzanga-Sangha a mis en place une ONG locale dénommée le Comité de Développement de Bayanga (CDB). Cette structure regroupe les représentants de tous les villages et quartiers, de tous les acteurs économiques, sociaux et administratifs de la sous-préfecture de Bayanga. Elle se pose ainsi, aux yeux des responsables du projet, en interlocuteur représentatif de l'ensemble de la population. En plus de son rôle de courroie de transmission entre le projet et les populations, le CDB contrôle l'accès direct de la population des villages aux

revenus du tourisme et coordonne la mise en route d'un petit programme d'équipements sociaux."

La composante ECOFAC Gabon a créé une association, le Syndicat d'Initiative de la Lopé (SIL), qui se charge de la gestion du produit touristique de la Lopé tout en générant des emplois pour un développement durable. L'appui du projet est très important depuis la création de l'ONG en 1995 : non seulement l'ONG est supervisée par le chef de composante ECOFAC, mais ses membres sont salariés du projet. Il est prévu de la rendre autonome progressivement. Elle a déjà acquis, à partir des fonds provenant de l'activité touristique, du matériel de communication et deux véhicules aménagés pour les sorties avec les touristes. L'ONG a également entrepris la construction d'un local qui servira de salle de réunions et d'un stand de renseignements et de promotion du produit. En dépit de ces résultats intéressants, Guy-Philippe Sounguet<sup>32</sup>, Secrétaire général du SIL, reste tout de même inquiet. Il pense que "beaucoup de membres n'ont encore rien compris de l'ONG ; ils s'abstiennent de payer les cotisations statutaires parce qu'ils craignent d'éventuels détournements de fonds et ils se considèrent comme étant des salariés du projet, oubliant qu'ils sont appelés à devenir eux-même patrons". Cette attitude, ne relève-t-elle pas du "jeu social normal" dans la mesure où la participation des populations est recherchée à travers des incitations (salaires) ?

De telles incompréhensions entre projets de conservation et populations locales dans l'approche participative sont enregistrées un peu partout. Elles provoquent parfois des situations dans lesquelles les responsables de projets sont débordés au point de renoncer à leur propre initiative<sup>33</sup>. C'est le cas notamment de la composante ECOFAC Congo qui a mis en place un Comité de Gestion qui s'est avéré par la suite différent de la structure de gestion souhaitée par le projet. Le montage initial, opéré par Breton (1993), expert juriste, s'apparentait plus à un paquet de techniques d'organisation de caractère essentiellement normatif et juridique. La mise en pratique de ce montage préétabli n'a pas permis de résoudre le problème de la participation des populations.

Ce cas de figure montre qu'il est illusoire de penser à une participation authentique qui ne serait pas détournée par les acteurs ou groupes d'acteurs. Les responsables du projet en sont d'ailleurs conscients ; des études anthropologiques sont entreprises afin d'aider le projet à promouvoir une procédure explicite de

<sup>31</sup> Il s'agit bien d'une description caricaturale de la démarche.

<sup>32</sup> Communication personnelle.

<sup>33</sup> Peut-être faut-il s'interroger sur les fonctions cachées de la participation.

négociation entre les différents groupes d'acteurs qui sont concernés de loin ou de près par la gestion des écosystèmes du Parc National d'Odzala. La composante ECOFAC Congo tend ainsi à rompre avec une démarche de transfert de technique d'organisation à travers l'expérience de Lengui-Lengui (Gami 1996).

### Une création institutionnelle redevable d'une médiation

On vient de voir qu'après l'échec d'une première tentative de création institutionnelle, la composante ECOFAC Congo étudie une autre option, à savoir celle d'une gestion aux modalités négociées. Contrairement à la première approche, dans la nouvelle stratégie d'intervention, on prend autant en compte la logique procédurale des acteurs (comportements stratégiques) que la logique déterministe des projets (l'intervention demeure un élément qui contribue à orienter le jeu des acteurs et donc le produit final des interactions). Dans cette perspective, le projet n'impose pas un modèle organisationnel et la création institutionnelle relève surtout "d'arrangements pratiques" entre acteurs et groupes d'acteurs qui partagent des intérêts divergents et des représentations différentes du passé, du présent et de l'avenir. Une logique de négociation entre ces acteurs ou groupes d'acteurs est privilégiée pour orienter ce processus de gestion. Il faut pour cela un médiateur.

La démarche de la médiation n'est envisagée pour l'instant que dans un nombre limité de projets. Il a été constaté que ces projets ne sont pas tous au même niveau d'application de la démarche ; la majorité n'est encore qu'au stade des bonnes intentions. C'est le cas, par exemple, du projet Dja/UICN<sup>34</sup> au Cameroun, de la composante ECOFAC en République Centrafricaine et du projet GTZ sur la protection et la conservation des écosystèmes du Nord Congo (projet PROECO). Les exemples d'application de la médiation dans la gestion des écosystèmes forestiers ne sont pas nombreux : le projet Conkouati au Congo est une exception dans laquelle une médiation de type patrimonial<sup>35</sup> constitue le fondement de l'ensemble du système de gestion.

Ce projet, conduit par l'UICN et financé par le GEF<sup>36</sup>, est chargé de provoquer une dynamique de gestion participative dans la Réserve de Conkouati dont le but est de concilier la conservation et le développement. Les raisons qui ont favorisé le choix de la médiation patrimoniale ont été développées par ailleurs (Nguingui 1996c). Mais, d'une manière succincte, on peut retenir que le processus a été déclenché à l'issue des enquêtes socio-anthropologiques<sup>37</sup> qui ont montré que :

- Les populations projettent des normes, des codes et des perceptions sur la forêt, les plans d'eau, les

poissons et la faune, différents de ceux qui sous-tendent les actions des intervenants extérieurs.

- Ces normes, ces codes et ces perceptions représentent un ensemble d'outils stratégiques où chacun puise selon les circonstances. En d'autres termes, les systèmes de référence sont manipulés en fonction de la position sociale des acteurs et de leurs intérêts respectifs.

En l'absence de normes de contrôle de l'accès aux ressources naturelles qui soient acceptées par tous, d'autres caractéristiques ont été explorées pour déceler celles qui se prêtent le mieux à une intervention dans le sens souhaité par le projet. C'est dans cette optique que l'accent a été mis sur le fait que les forêts et les ressources naturelles font l'objet d'une appropriation à différents niveaux. En effet, il a été observé que les droits sur les terres et les ressources sont revendiqués par plusieurs institutions : les lignages qui invoquent les règles d'appropriation clanique de leurs territoires respectifs, les habitants du village qui mettent en avant leur droit de regard sur les ressources de "leur forêt", les agents de l'Etat qui se réfèrent aux dispositions réglementaires, etc. Dans ce cas, la forêt et les ressources naturelles apparaissent comme un patrimoine avec un grand nombre de titulaires.

En raisonnant de cette manière, non seulement on donne un caractère patrimonial à la démarche, mais on rejoint aussi une approche déjà explorée ailleurs, celle de la gestion patrimoniale (de Montgolfier & Natali 1987). L'action correspond dans ce cas à une médiation dite patrimoniale. Cette approche a pour but de permettre à un grand nombre de titulaires d'un patrimoine (l'Etat, les ayants droit des territoires claniques, les autochtones, les ONG, les groupes d'utilisateurs, etc.) de garder le souci du long terme, de prendre conscience des multiples interdépendances entre acteurs et de se rencontrer pour discuter des mesures qui permettront de conserver ou d'augmenter ce patrimoine tout en en tirant le plus d'avantages possibles.

La mise en œuvre de cette démarche ressemble plus à un art, même si certains auteurs proposent une série

<sup>34</sup> Le Groupe de Politiques Sociales de l'UICN apporte une assistance en matière de "gestion collaborative" aux projets menés en Afrique Centrale. Une approche d'intervention a été proposée par Borrini-Feyerabend (1996).

<sup>35</sup> On peut citer aussi le travail de médiation patrimoniale réalisé en 1996 par Jean-Michel Pierre, consultant du CIRAD Forêt, pour le compte de l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (UAIC). Ce travail a consisté à rechercher un agrément entre l'UAIC, l'administration, les associations des ressortissants et les populations qui engage l'ensemble des parties à surveiller les 40 000 hectares de plantations d'eucalyptus.

<sup>36</sup> Fonds Mondial pour l'Environnement.

<sup>37</sup> Voir notamment Nguingui (1996a).

d'étapes par lesquelles passera la médiation patrimoniale (voir par exemple, Weber 1996 : 7). A Conkouati, le déroulement de la médiation<sup>38</sup> a été organisé en cinq phases : l'identification des parties prenantes, la préparation des parties prenantes à la négociation, la négociation des accords de gestion (système de gestion), la négociation d'une structure de gestion et la légitimation des accords.

La première phase a consisté à identifier les acteurs réellement impliqués dans l'objet de la médiation.

Dans la deuxième phase, il s'est agi de lever le malentendu entre les différents groupes d'acteurs impliqués dans l'objet de la médiation en les informant sur ce qui les oppose les uns aux autres et leur commune dépendance vis-à-vis d'une solution qui se trouve à l'origine de la médiation. Cette phase est également celle du diagnostic : amener les différents groupes d'acteurs à exprimer leur perception de la situation présente, de son évolution tout en mettant en relief les conséquences qu'aurait une prolongation de la tendance actuelle sur le sort des générations futures. La poursuite des tendances actuelles est perçue négativement. Cette discussion a ouvert le débat sur le long terme, c'est-à-dire le futur souhaitable.

La troisième phase a été consacrée à la recherche d'un système de gestion. Sur la base du diagnostic et du futur souhaitable, chaque groupe d'acteurs a été amené à établir des scénarios de moyen terme devant permettre d'atteindre les objectifs de long terme (ceux du souhaitable). Un accord a été ainsi obtenu sur le zonage de la réserve. Il est aussi prévu d'aboutir à d'autres accords spécifiques pour la protection des espèces les plus menacées (tortues marines et lamantins) et sur les modalités d'exploitation des ressources.

La quatrième phase se rapporte à l'élaboration d'une structure de gestion qui a pour but de mettre en oeuvre les accords de gestion. La règle du jeu exige que les objectifs de cette structure et sa composition soient débattus avec l'ensemble des partenaires pour aboutir à une configuration issue de l'interaction entre acteurs. Un comité de gestion des ressources naturelles de la réserve (COGEREN) a été ainsi mis en place.

La dernière phase est celle de la légitimation, c'est-à-dire d'une cérémonie pendant laquelle la procédure de négociation est entérinée par un agrément qui fait ensuite l'objet d'une validation juridique formelle (signature d'une charte portant sur la cogestion) et d'une validation sociale (rites de fertilité et serments faits par les chefs locaux). Cette cérémonie qui devait être organisée en juin 1997 a été reportée à cause de la guerre civile à Brazzaville.

Comme on le constate, la gestion patrimoniale des ressources naturelles est encore en cours de conception à Conkouati. Il est donc prématuré de tirer les leçons de cette expérience.

## Conclusion

La revue des initiatives sur les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale montre que le recours au modèle participatif n'a été envisagé que tout récemment dans un contexte politique et institutionnel dominé par la démocratie, la décentralisation, le développement durable, et la remise en cause des modèles centralistes. Il est apparu, à la suite d'une tentative de reconstruction de l'histoire des idées, que l'orientation vers le "modèle participatif" s'inscrit dans la recherche d'une solution au problème posé par l'absence d'une sécurité des droits fonciers forestiers. En effet, l'Etat ne pouvant plus contrôler les ressources forestières, la solution serait de privatiser les ressources afin de garantir une gestion viable. Il a été démontré, par la suite, que le modèle de la privatisation est loin de garantir une sécurisation des ressources forestières en Afrique centrale.

De nouvelles perspectives de recherche et d'action se font jour pour tenter de sortir du cadre réducteur de l'opposition "propriété commune" - "accès libre" ou "public" - "propriété privée". L'accent est dorénavant mis sur les modes d'appropriation de l'espace forestier (y compris les ressources) et les processus de décision pour aborder le problème de la gestion des ressources forestières. Nous avons vu que les résultats attendus de ces recherches ne servent pas à définir une stratégie à suivre pour imposer un modèle préétabli. Au contraire, ils alimentent les négociations qui devront aboutir à une règle d'allocation des ressources issue de l'interaction entre acteurs ou groupes d'acteurs. Cette évolution des idées et celle des pratiques de gestion des écosystèmes forestiers marque le passage d'une approche centraliste vers une approche participative (gestion participative ou contractuelle).

Les initiatives en cours ont révélé que ce changement d'approche s'est traduit d'abord en terme de participation des populations à travers un transfert des techniques d'organisation ou des alternatives économiques. Il est apparu que cette direction n'inspire pas confiance ; les interventions sont jugées de caractère non durable. Le changement d'approche s'est traduit ensuite en terme de médiation (ou de négociation) entre des acteurs aux intérêts divergents et aux représentations différentes.

<sup>38</sup> Voir Nguinguiri (1997) en ce qui concerne la description du déroulement de cette médiation patrimoniale.

Cette médiation exige un apport de connaissances pour permettre au médiateur de comprendre les comportements stratégiques des acteurs en présence et d'aider chacun à mieux comprendre comment les autres se représentent les enjeux.

Nous avons remarqué que les connaissances sont souvent fragmentaires et, dans ces conditions, elles n'apportent ni une image intelligible de la réalité ni l'ensemble des éléments nécessaires à l'animation d'un processus de négociation. Les recherches comportent aussi un biais ruraliste important : le domaine privilégié est principalement les zones forestières et les populations riveraines. Il est sans doute utile de s'appesantir sur cette catégorie d'acteurs. Mais la recherche risque alors de s'enfermer dans une vision réductrice des faits. En effet, autour des actions de la conservation ou de la gestion des ressources forestières, deux ou plusieurs systèmes

de sens entrent en contact. D'un côté, il y a les systèmes de sens des populations locales. De l'autre côté, il y a les systèmes de sens des institutions d'intervention et des opérateurs économiques (exploitants forestiers, par exemple). Si l'on veut se donner les moyens de comprendre et d'animer un processus de cogestion, il est nécessaire d'élargir les niveaux d'observation en s'intéressant à toutes les catégories d'acteurs qui interviennent dans la décision liée à un espace local et ses ressources. De telles recherches sont rares ; la diversité de codes sociaux et de normes de comportement qui servent de référence aux stratégies et aux pratiques des "gestionnaires" et des opérateurs privés demeure un thème peu exploré. Et, plus rare encore est la prise en compte de telles recherches dans les dispositifs d'intervention. Il est donc opportun d'améliorer l'apport de la recherche.



## Références Bibliographiques

- Anon. 1996 Editorial, Canopée 8 (Bulletin d'information du programme ECOFAC).
- Angoué C., 1997 La répartition des terroirs villageois dans la réserve de la Lopé, Libreville. Rapport APFT, 14p.
- Aveling C., 1996 La conservation des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale : une approche régionale. Actes de la Conférence inaugurale sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale. UICN/USAID/CIFOR, Brazzaville, 28-30 mai.
- Bahuchet S., 1997 Un style de vie en voie de mutation. Considérations sur les peuples des forêts denses humides, Civilisation, Vol. XLIV n° 1-2 : 62-93.
- Barbier J.-P., 1994 L'aide publique au développement : discours et idées reçues. Afrique Contemporaine 171 : 39-52.
- Berry S., 1993 No condition is permanent. The social dynamics of agrarian change in Sub-Saharan Africa. The University of Wisconsin Press.
- Bertrand A., 1991 Les fonciers forestiers. *In*: Le Bris E., Le Roy E. & Mathieu P. (eds.). L'appropriation de la terre en Afrique Noire, 104-108. Paris, Karthala.
- Belloncle G., 1993 Des anthropologues aux mains sales. Cahiers d'ingénierie sociale 1 : 1-4.
- Biesbrouck K., 1997 Involving Bagyeli in Sustainable Forest Management? Contribution to Tropenbos Masterplan for sustainable forest management in Cameroun. The Tropenbos Social Sciences Seminar, Kribi, 27/04-02/05.
- Bingombé Logo P., 1997 Contextes, enjeux et dynamiques de gestion des conflits entre populations, Etat et exploitants forestiers au Cameroun méridional forestier. Arbres, Forêts et Communautés Rurales 9 : 4-10.
- Blanc-Pamard C., Cambrezy L. (eds.), 1995 Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières. Paris, ORSTOM.
- Bonis Charancle J.M., 1996 Diagnostic des ONG de l'Afrique Centrale : cas du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la République Centrafricaine. Rapport de consultation pour PVO-NGO/NRMS Project et Biodiversity Support Program.
- Borrini-Feyerabend G., 1996 Collaborative management of protected areas : tailoring the approach to the context. Gland. IUCN, Social Policy Group.
- Boungou G., 1986 Le rôle des pratiques magico-religieuses des pêcheurs Vili en baie de Loango. Sciences et Techniques 4 : 91-105 (Revue de la DGRST/Congo).
- Breton J.M., 1993 Mise en place d'une structure villageoise de gestion des ressources naturelles de l'écosystème d'Odzala. Aspects normatifs et institutionnels. Rapport de Consultation. Projet ECOFAC / Composante Congo.
- Brown K. & Ekoko F., 1997 Interactions between local actors in humid forest zone in Cameroun. Yaoundé, Projet de Recherche ODA-Université East Anglia/CIFOR.
- Chatelain Ch., 1996 Les leçons de la difficile installation d'un projet de conservation-développement. Gland. Rapport UICN - Projet Conkouati, 57p.
- Chauveau J.P., 1991 La pêche artisanale et les ressources renouvelables. *In*: Le Bris E., Le Roy E. & Mathieu P., (eds.). L'appropriation de la terre en Afrique Noire, 109-115. Paris, Karthala.
- Chauveau J.P., 1994 Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie du développement. *In*: Jacob J.P. & Lavigne Delville Ph. Les associations paysannes en Afrique. Paris, APAD-Karthala-IUED.
- Cormier-Salem M.C., 1995 Terroirs aquatiques et territoires de pêche. Enjeux fonciers halieutiques des sociétés ouest-africaines. *In*: Blanc-Pamard C. & Cambrezy L. (eds.) Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières. Paris, ORSTOM.
- Débouvry P., 1996 Forêt classée de la Mondah : interface populations locales/forêt classée. Analyse de situation et préidentification de recommandations. Montpellier, CINAM, Rapport de consultation pour le Projet Forêt et Environnement.
- De Wachter P., 1996 Vers une gestion des ressources naturelles par les communautés villageoises dans la forêt de l'Afrique Centrale (Dja/Sud-Est Cameroun) APFT-Info 2 : 10-12.

- De Wachter P., 1997a Economie et impact de l'agriculture itinérante Boudjoue (Sud-Cameroun). *Civilisation* Vol. XLIV-n°1-2 : 62-93.
- De Wachter P., 1997b Document de réflexion pour la phase opérationnelle d'UICN/Projet Dja. Yaoundé, Projet Dja/UICN, Rapport de consultation, 47p.
- Diaw M. C., 1997 Si, Nda Bot and Ayong. Shifting cultivation, land use and property rights in Southern Cameroon. *Rural Development Forestry Network Paper* 21, 28p.
- Dondyas S., 1996 La CENACO du PAFT-Gabon en visite dans quatre provinces, PAFT-GABON informations 3/4 : 1-2.
- Dounias E., 1995 Comment les Pygmées du Sud Cameroun forestier modèlent la forêt à l'usage de leur vie nomade. *Le Flamboyant* 36 : 28-30.
- Dounias E., 1996 *Chromolaena odorata*, transgression forêt/savane et système agraire des Tikar dans le Haut Mbam (Cameroun Central). Actes du Symposium Dynamiques à long terme des Ecosystèmes Forestiers Intertropicaux, Paris, CNRS/ORSTOM.
- Dozon J.P., 1991 Le dilemme connaissance/action : le développement comme champ politique *Bulletin de l'APAD* 1 : 14-17.
- Duhem C., 1996 Mise au point d'une méthodologie d'étude des systèmes agroforestiers au Gabon. Rapport de consultation SODETEG pour le compte du Projet Forêt et Environnement (Gabon).
- Eba'a Atyi R., 1996 Intégration des populations rurales dans l'aménagement des forêts denses tropicales. Quelles approches au Cameroun ? *Le Flamboyant* 40 : 14-18.
- Ekoko F., 1997 The Political Economy of the 1994 Cameroon Forestry Law. Communication à l'atelier "Les influences extra-sectorielles sur les forêts tropicales. Comparaisons Internationales". CIFOR, Yaoundé, du 3 au 11 avril.
- Enyegue C., 1996 Le moabi : symbole vivant de la réserve de faune du Dja. *Moabi* 4 : 17. (Bulletin d'information de la réserve du Dja).
- Fernandez-Puente M., 1996 Réserve de la Lopé. Composante ECOFAC-Gabon. Fiche de présentation des objectifs du projet. Libreville (28 janvier).
- Friedberg C., 1992 Représentation, classification : comment l'homme pense ses rapports au milieu naturel. *In*: Jollivet M. (ed.) *Sciences de la nature, sciences de la société*, Paris, CNRS.
- Froment A. & al. 1996 Une problématique de sciences humaines dans le programme ECOFIT au Cameroun dans la région de Nditam. Actes du symposium dynamique à long terme des Ecosystèmes Forestiers Intertropicaux. Paris, CNRS/ORSTOM.
- Gami N., 1996 Vérification de la faisabilité de constitution d'un secteur forestier villageois pouvant être géré avec l'aide de l'administration chargée de la faune et de la flore par les populations exerçant un droit d'usage sur les terres de la Lossi et de Lengui-Lengui dans la Sous-préfecture de Mbomo. Brazzaville, Rapport Expertise APFT en appui à ECOFAC-Congo, 54p.
- Garreau J.M., 1996 Intégration de la conservation et du développement durable à Dzanga-Sangha (RCA), *Canopée* 8 : 3-5 (Bull. d'information ECOFAC).
- Gautier D., 1994 L'appropriation des ressources ligneuses en pays bamiléké. *Bois et Forêts des Tropiques* 240 : 15-26.
- Gautier D., 1994 Valeur d'usage des arbres en pays bamiléké. *Bois et Forêts des Tropiques* 241 39-49.
- Hardin G., 1968 The Tragedy of the commons. *Science* 162.
- Joiris D., 1997 La nature des uns et la nature des autres : mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique Centrale, *Civilisation* Vol. XLIV n°1-2 : 95-103.
- Karsenty A., 1996. Maîtrises foncières et gestion forestière. *In*: Le Roy E., Karsenty A. & Bertrand A. (éds.). *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris, Karthala.
- Karsenty A., 1997. Comment aborder la question de l'appropriation des ressources dans le cadre de l'identification d'une aire protégée. Doc. de travail, CIRAD-GREEN.
- Karsenty A., Mendouga L., Pénelon A., 1997 Spécialisation des espaces ou gestion intégrée des massifs forestiers, *Bois et Forêts des Tropiques* 251 (1) : 43- 52.
- Karsenty A. & Maitre H.F., 1994 L'exploitation et la gestion durable des forêts tropicales. Pour de nouveaux outils de régulation. *Bois et Forêts des Tropiques* 240 : 37-49.

- Katz E. & Nguingiri J.C., 1997 Les stratégies territoriales face à l'Etat : un exemple d'appropriation de l'espace au Kouilou (Congo). *In*: Bonnemaïson J., Cambrézy L., Quinty-Bourgeois L., (éds). Le territoire : lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions sociales. Paris, ORSTOM (CD-ROM).
- Keita J.D., 1996 Les perspectives de la FAO sur la conservation et l'utilisation durable des forêts d'Afrique Centrale. Actes de la Conférence inaugurale sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale. UICN/USAID/CIFOR, Brazzaville, 28-30 mai.
- Koumbele F., 1997 Connaissances locales et mutations socio-économiques : perception et exploitation des ressources forestières par les Bagyeli de la région d'Akom II. Séminaire sur La contribution des sciences sociales à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement forestier pour la zone du Programme Tropenbos. Kribi, 26/04 au 02/05.
- Kpwoka M.T., 1996 Mission d'appui sur l'approche participative et genre au projet SECOGERNE. Bangui, Rapport de consultation pour le Projet SECOGERNE.
- Latouche S., 1995 Les querelles de mots du développement. Chroniques du SUD 14 : 20-27. (Bull. du Département SUD de l'ORSTOM).
- Lazarev G., 1993 Vers un éco-développement participatif. Paris, L'Harmattan/PNUD/FENU.
- Le Bris E., Le Roy E., Mathieu P., (eds.) 1991. L'appropriation de la terre en Afrique Noire, Paris, Karthala.
- Le Roy E., 1995 La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre. *In*: Blanc-Pamard C., Cambrezy L. (eds.). Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières. Paris, ORSTOM.
- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A. (eds.), 1996 La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables. Paris, Karthala.
- Le Roy E., 1996 La théorie des maîtrises foncières. *In*: Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A. (eds.). La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables. Paris, Karthala.
- Lewis J., 1997 Résumé général des données de l'étude cartographique et socio-économique de PROECO 003. Brazzaville, Projet GTZ/PROECO.
- Maître H.F., 1996 Aménagement durable en forêts denses humides d'Afrique Centrale. Actes de la Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale. UICN/USAID/CIFOR.
- de Maret P., 1996 Pas de science sans patience, APFT. Info 2 : 2-3.
- de Mongolfier J. & Natali J.M., 1987 Le patrimoine du futur : des outils pour une gestion patrimoniale. Paris, Economica.
- Moorehead R., Lane C., 1995 Nouvelles orientations en matière de politique et de tenure foncières des ressources pastorales. *In*: Blanc-Pamard C., Cambrezy L. (eds.). Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières. Paris, ORSTOM.
- Ngoufo R., 1996 Nourrir la sensibilisation en puisant dans le tréfonds culturel. Moabi 4 : 2. (Bulletin d'informations de la réserve du Dja).
- Nguingiri J.C., 1988 Traditions et coutumes foncières des communautés du littoral congolais. Pointe-Noire, ORSTOM, Doc. Scient. n°69 N.S.
- Nguingiri J.C., 1996a La gestion des ressources naturelles dans la réserve de Conkouati. Rapport de consultation. Pointe-Noire, Projet Conkouati (UICN/GEF).
- Nguingiri J.C., 1996b Les contrats de gestion locale de la faune : un exemple d'application à Conkouati. Séminaire sur la conservation et l'exploitation durable de la faune congolaise. Dolisie, 12-14 août.
- Nguingiri J.C., 1996c Quelle recherche en sciences sociales peut accompagner un projet de cogestion des forêts ? Réflexion sur l'expérience de la réserve de Conkouati. Atelier sur les programmes de recherche en forêt naturelle au Congo. Pointe-Noire, 10 au 13/12/96.
- Nguingiri J.C., 1997 La cogestion des ressources naturelles de la réserve de Conkouati. Rapport de consultation. Pointe-Noire, Projet Conkouati (UICN/GEF).
- Nguingiri J.C., Katz E., 1997 Perception de l'impact de l'homme sur les ressources naturelles chez les Vili du Congo. *In*: Baudot P. *et al.* (eds). Impact sur le milieu. Perceptions et mesures. Grasse, Bergier - Société d'Ecologie Humaine.
- Olivier de Sardan J.P., 1991 Savoirs populaires et agents de développement. *In*: Olivier de Sardan J.P. & Paquot E. (eds.). D'un savoir à l'autre : les agents de développement comme médiateurs. Paris, GRET-Ministère de la Coopération.

- Ollagnon H., 1989 Une approche patrimoniale du milieu naturel, Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui. Paris, L'Harmattan.
- Ostrom E., 1990 Governing the commons : the evolution of institutions for collective action. Cambridge University Press.
- Pagezy H., Guagliardo V., 1992 Rôle du surnaturel dans la gestion des ressources naturelles chez les Ntomba du Zaïre. *Ecologie Humaine* X(1) : 69-77.
- Pénelon A., 1996 Création d'une forêt communautaire : une expérience de décentralisation de la gestion des ressources forestières au Sud-Cameroun. *Le Flamboyant* 37 : 18-22.
- Pénelon A., Mendouga L., Karsenty A., 1997 L'identification des finages villageois en zone forestière : justification, analyse et guide méthodologique. CIRAD-Forêt/Projet API de Dimako (version provisoire).
- Pourtier R., 1992 Migrations et dynamiques de l'environnement, *Afrique Contemporaine* 161 : 167-177.
- Solly H., 1997 Perception ville-forêt. Séminaire Relations Ville-Forêt, organisé par l'APFT, Yaoundé, 17-24/04.
- Takforyan A., 1996 Gestion "écologique" ou gestion "sociale" ? Economie, faune sauvage et populations locales en Afrique. Colloque Ecologie, Société, Economie. Quels enjeux pour le développement durable ? St-Quentin en Yvelines, 23-25 mai.
- Tchala Abina F., 1995 Participation des différentes parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles au Cameroun. Séminaire la gestion communautaire des ressources naturelles, organisé par le WWF à Mbalmayo, 06-08/12.
- Tiayon F., 1997 "Marchandisation" et systèmes agraires : effets sur les perceptions et l'utilisation de la forêt par les populations Bantu de la région de Bipindi. Séminaire la contribution des sciences sociales à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement forestier pour la zone de recherche du Programme Tropenbos, Kribi, 26/04 au 02/05.
- Trefon T., 1996 Interface Ville/Forêt : un thème de recherche original d'APFT, APFT-INFO 1 : 7-8.
- Vautherin J.P., 1996 La recherche d'un développement en appui à la conservation : le cas du Dja au Cameroun. *Canopée* 8 : 1-3 (Bull. d'Information d'ECOFAC).
- Verdeaux F., 1992 Sociétés de pêcheurs et environnement : savoirs et appropriation halieutique du milieu. *Afrique Contemporaine* 161 : 125-144.
- Vermeulen C., 1997 Problématique de la délimitation des forêts communautaires en forêt dense humide, Sud-Est Cameroun. The African Rainforest and the Conservation of Biodiversity. Workshop, Limbé, 17-24 janvier.
- Weber J., 1996 Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ? Colloque panafricain "Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable". Harare, 24-27 juin.
- Weber J. & Reveret J.P., 1993 Ressources renouvelables, les leurre de la privatisation. Une terre en renaissance, Coll. Savoirs n°2, ORSTOM et le Monde Diplomatique.